{BnF Gallica

Le Réveil pénitentiaire : organe corporatif de l'Association générale des agents du service de surveillance et des […]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

Association générale des agents du service de surveillance et des transférements de l'administration pénitentiaire. Auteur du texte. Le Réveil pénitentiaire : organe corporatif de l'Association générale des agents du service de surveillance et des transférements de l'administration pénitentiaire. 1925-04-20.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

20e ANNÉE. — N° 152. PARAISSANT LE 20 DE CHAQUE MOIS 20 AVRIL 1925.

LE RÉVEIL PÉNITENTIAIRE

Organe corporatif du Syndicat Nationaldu Personnel pénitentiaire de France et des Colonies

POUR LA JUSTICE ET L'ÉQUITÉ
DEVOIR
TOUS POUR UN

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
Au Siège social, 5, Rue de Poitiers, PARIS (VIIe)
(LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS)

POUR L'ÉMANCIPATION
DROIT
UN POUR TOUS

AUX PAUVRES, LA BESACE

Tu supporte des injustices ? Console-toi. Le vrai malheur est d'en commettre. »
PYTHAGORE.

Le personnel pénitentiaire va-t-il à nouveau connaître la période des récessions ? Va-t-on, dans certaines sphères, donner libre cours aux tracasseries clandestines en les camouflant sous le couvert d'économies à réaliser ? Nous avouons que c'est une partie pouvant, *a priori*, paraître facile à jouer par ceux qui ne nous pardonnent pas de dire la vérité, par ceux qui voudraient étouffer notre voix lorsque nous réclamons un peu plus de justice et d'équité.

Notre devoir, à nous Conseil d'Administration, est de mettre en garde nos grands chefs contre toutes les manœuvres occultes qui surgissent de toutes parts en vue d'annihiler notre action, qui n'a rien de subversif, mais qui se déroule avec méthode ; notre devoir est de soulever peu à peu un coin du voile qui jette son ombre sur les combinaisons les plus machiavéliques de certains *syndicaticides* déçus dans leur orgueil ou déjoués dans leurs combinaisons.

La réunion du 11 avril, imposante par le nombre des assistants, imposante par le calme et la fermeté des solutions envisagées sous la pression des événements, a démontré que nous pouvions compter sans réserve sur nos adhérents, car le seul reproche de certains portait sur l'esprit de modération des dirigeants. Mais ceux-ci ont la charge et la responsabilité de la marche du groupement ; ils ne se laisseront pas entraîner par des gestes prématurés ou irréfléchis, pas plus qu'ils ne se laisseront entamer dans leur résolution virile d'employer progressivement tous les moyens qui leur apparaîtront nécessaires pour sortir de l'impasse dans laquelle — volontairement ou non — des négligences ont acculé le personnel pénitentiaire.

L'heure est difficile, nous dit-on ; chacun doit faire un sacrifice sur l'autel financier. D'accord ! mais nous trouvons qu'en ce moment, comme en certaines heures tragiques, l'on demande encore des sacrifices à ceux qui déjà en consentent depuis plusieurs années. Comme au temps du bon La Fontaine, l'on continue à crier « Haro ! sur le baudet ». Vraiment, est-ce une raison parce que le personnel pénitentiaire est, de par sa fonction, un personnel discipliné, pour qu'on le pressure sans cesse. Ne craint-on pas que ce mouton ne devienne enragé ? Ou est-ce cela que l'on espère, dans le but de le discréditer auprès des pouvoirs publics, afin d'obtenir toute liberté pour organiser à nouveau une série de mesures coercitives ? Nous nous refusons à le croire et voulons espérer qu'en haut lieu l'on voudra bien comprendre la véritable sens, la véritable portée de l'action envisagée comme étant la résultante du mécontentement de toutes les catégories du personnel d'exécution.

∴

D'autre part, si nous avons comme devoir d'appeler l'attention du gouvernement et du Parlement sur la situation difficile qui nous est faite, nous avons également celui de démontrer à l'opinion publique que nos plaintes sont justes et légitimes ; nous avons celui de souligner l'insécurité actuelle qui peut avoir des conséquences dont nous osons à peine mesurer la portée. Tout cela revêt une certaine gravité et soulève un problème qui ne peut être éludé plus longtemps ; il y a une crise dans le régime pénitentiaire, et ce n'est pas avec des demi-mesures, prises au petit bonheur, ce n'est pas au moyen de petits replâtrages que l'on réglera la situation comme il convient. L'heure est venue d'ouvrir les yeux à la lumière brutale des faits ; on ne peut plus à l'heure actuelle en renvoyer la solution aux calendes grecques.

Depuis plus de vingt ans, les divers directeurs généraux qui se sont succédé à la tête de l'Administration pénitentiaire ont essayé de faire quelque chose ; nombre d'entre eux se sont heurtés à des difficultés de divers ordres et beaucoup sont partis sans avoir pu réaliser le programme qu'ils s'étaient tracé ; nous sommes certains que sur ce point, comme sur tant d'autres, nous ne serons pas démentis.

Mais depuis une dizaine d'années, — (est-ce une des conséquences de la guerre ?), nos services se désorganisent chaque jour, — le personnel, contrairement à ce qui se passe dans nombre d'administrations, enregistre un certain désintéressement à son égard : lois sociales méconnues, application erronée ou imparfaite des règlements bienveillants, traitements non en rapport avec la fonction, suppressions excessives d'emplois, etc.

Demain, qu'allons-nous voir à nouveau par suite de la réduction des crédits des divers chapitres du personnel : la naissance de situations les plus paradoxales suivant les catégories. Enumérons-les rapidement pour aujourd'hui, *car nous aurons très certainement à y revenir :*

a) Personnel de l'Administration Centrale. — L'on trouvera peut-être étrange que nous parlions de ces employés ; ceci a cependant une très grande importance pour nous, car les fonctionnaires composant les cadres de l'Administration Centrale doivent être en nombre suffisant, doivent avoir une situation hiérarchique leur permettant de traiter rapidement, avec toute l'autorité et la compétence désirables, les questions diverses rentrant dans leurs attributions ; nous sommes en droit de demander à ce que l'on ne ravale pas la fonction de ceux qui doivent solutionner par exemple les questions du personnel, car ceci ne doit pas incomber à des gens pris au hasard des circonstances, ce qui a déjà produit et produirait dans l'avenir des mécomptes très graves et un mécontentement très profond et très justifié.

b) Personnel administratif. — En ce moment, il y a déjà des employés en surnombre ; le Sénat vient de supprimer 113.000 francs au chapitre 5 en vue de suppressions immédiates. Nous disons que ce n'est pas en supprimant les crédits que l'on fera disparaître le personnel en surnombre. La situation va se compliquer par la fermeture éventuelle de certains établissements ; demain, il y aura 20 ou 25 employés en surnombre. Que va-t-on en faire ? Nous avons indiqué que, dans l'intérêt du Trésor, l'on pourrait placer dans certains grands établissements des fonctionnaires pour s'occuper du travail pénal. Cette solution a reçu en principe l'agrément de la 2e Sous-Commission, mais celle-ci hésitait à demander la création d'emplois. L'occasion est propice, et si l'Administration était soucieuse des intérêts du Trésor, s'alliant pour une fois à ceux du personnel, elle pourrait mettre en exécution, ne fût-ce qu'à titre provisoire, la suggestion présentée au nom de notre syndicat. Cela occuperait des fonctionnaires qui demain vont se trouver sans affectation normale, sans affectation légale. Et puisqu'il y a des « surnombres » dans le P. A., nous demandons : Pourquoi maintient-on en fonctions les employés qui ont dépassé la limite d'âge ? Il y a là une belle occasion de démontrer que l'on veut des économies raisonnelles. Qu'attend-on en haut lieu ?

Personnel de surveillance. — Ici, pénurie générale ; on supprime des emplois et les vacances ne sont plus comblées. Le personnel n'est jamais au complet et, chaque année, l'on trouve quelque chose de nouveau pour nous persuader que la situation anormale qui existe est indépendante de la volonté de l'Administration Centrale. En 1924, c'est la faute du Gouvernement ; en 1925, c'est la faute des suppressions ; en 1926, ce sera la faute au manque de candidats. Chaque année apporte un argument spécieux pour les besoins de la cause ; en réalité, l'on se désintéresse du sort des agents. On leur prire d'une main ce qui leur est donné de l'autre ; exemple : l'Administration accorde 22 jours de congé annuel, soit 15 jours normaux, plus 7 jours compensateurs des jours fériés dont ne bénéficie par le P. S. ; immédiatement, le repos hebdomadaire n'est plus assuré par suite de 200 vides dans les cadres. Allons, donner et retenir ne vaut ; nous ne voulons pas être les éternels oubliés, car nous finirions par croire que nous sommes les éternels trompés, les victimes constantes de notre trop grande crédulité aux promesses qui nous sont faites. Le Congrès nous a donné mandat de collaborer loyalement avec nos chefs ; il nous a cependant explicitement imposé de ne pas pratiquer une collaboration de dupes. Si le personnel doit continuer à être brimé, il entend ne pas l'être avec l'assentiment tacite de ses représentants.

∴

Voilà la situation. L'exposé qui en a été fait à la réunion générale a quelque peu stupéfait les personnes étrangères à notre Administration ; celle-ci aura beau épiloguer : elle a sur ses épaules une lourde responsabilité. Du gâchis dans lequel se débat le personnel d'exécution monte un concert unanime de mécontentement justifié dont il serait dangereux de ne pas tenir compte.

Nous faisons appel encore une fois en l'esprit de justice de M. Leroux, directeur de l'Administration pénitentiaire, et nous lui disons respectueusement :

Monsieur le Directeur général, le personnel d'exécution vous demande instamment de vous pencher sur la situation difficile qui est son lot ; il vous demande d'apporter un peu d'air et de lumière dans les sombres couloirs de nos prisons ; il vous demande de sanctionner ses revendications en cours et insiste vivement pour que lui soient enfin appliquées les lois sociales (repos hebdomadaire, journée normale de travail). Nous savons bien qu'autour de vous, dans votre entourage, gravitent des mauvais génies qui vous renseignent mal et cherchent à dénaturer nos intentions ; nous savons que toutes ces influences occultes ont paralysé bien souvent la bonne volonté de vos prédécesseurs ; nous savons aussi qu'en certains cas, des gens qui ne sont ni à leur place, ni dans leur rôle, font le maximum d'efforts pour nous brimer afin de satisfaire de petites vengeances personnelles et mesquines. Le Personnel espère que vous ferez cesser toutes les brimades et toutes les injustices dont il souffre ; si le gâchis actuel continuait, il pourrait croire que vous l'abandonnez sciemment à la vindicte de certains de vos sous-ordres. Nous souffrons, en effet, depuis trop longtemps de la situation anormale dans laquelle nous nous débattons ; la bonne marche des services s'en ressent, si quoique l'on puisse en dire, celle-ci nous tient à cœur, car nous savons que dans le chaos administratif, il n'y aurait ni sécurité, ni bien-être pour personne. »

Nous voulons croire que notre appel sera entendu et que bientôt des solutions logiques interviendront. En tout cas, nous faisons fin vibrant appel à l'esprit de discipline et de solidarité de tous nos adhérents ; les difficultés qui se dressent devant nous ne sont pas insurmontables, mais pour les aplanir la tâche sera peut-être ardue. Elle n'est pas pour nous effrayer ni pour nous rebuter. Nous poursuivrons méthodiquement, graduellement, l'action entreprise. Que chacun dans sa sphère seconde nos efforts, et dans un avenir prochain nous aurons la satisfaction de voir s'annoncer à l'horizon l'aurore de temps meilleurs.

Le Conseil d'Administration.

Pour les 6.000 fr

LES PARIAS

Les commissions formées en vue de la révision des traitements comme conséquence à la vie chère et qui augmente toujours se basent sur l'égalité pour tous. C'est un principe que nous ne saurions trop les féliciter sur ce but. Mais il en est un que nous ne pouvons pas laisser passer sous silence.

Egalité de traitement pour tous les fonctionnaires : Oui, c'est juste.

Egalité de travail pour tous les fonctionnaires : C'est impossible.

Le traitement devrait à notre avis être en concordance avec le travail rendu.

Quel est le corps de métier qui a la plus pénible et ingrate tâche que le surveillant de prison. Nous pouvons répondre franchement qu'il n'y en a pas.

Discipline constante plus que le militaire.

Hygiène mauvaise taissant fort à désirer, contact continuel entre quatre murs avec des individus, résidus des bas-fonds de la société, portant les germes de toutes les maladies (syphilitiques, tuberculeux, scrofuleux, etc...), maisons construites pour la plupart dans de vieux établissements où le soleil ne visite jamais. La santé s'étiole et ouvre la porte au médecin.

Sécurité médiocre. Le surveillant de prison est toujours sur la brèche, il est sans cesse sur le qui-vive, la moindre petite faiblesse, la moindre peccadille ont parfois des suites très graves. Les évasions, les agressions ont des conséquences désastreuses pour les surveillants et même quelquefois pour la société.

En plus de ça, le surveillant est le serviteur accompli, non seulement de ses chefs, mais encore de ces individus qui sont cités plus haut au paragraphe de l'hygiène, ce qui diminue énormément son prestige aux yeux de tous et le placent à un rang encore plus bas.

De toutes ces misères, je pourrais vous en citer d'autres, mais ça serait trop long.

Nous protestons énergiquement de toutes nos forces pour améliorer notre sort, et pour cela nous insistons plus que jamais pour maintenir le taux de base des traitements à 6.000 fr.

Si certains fonctionnaires peuvent se suffire à un taux plus bas, soit que bénéficient d'autres avantages tels que étrennes, primes, etc... Il n'en est pas de même du surveillant de prison. Exemple : Un facteur a ses étrennes, le dessinier a ses heures supplémentaires payées, le gendarme a ses primes, etc...

Le surveillant de prison ne connaît que la gêne, la misère règne en souveraine autour de lui : juste son petit traitement pour ne pas mourir de faim, et cela pendant toute sa vie.

Il ne connaît pas la gaieté, ni l'aisance ; il ne sera même pas estimé. Lorsque quelqu'un du dehors lui demandera par hasard qui il est ou qu'est-ce qu'il fait, il répondra : Je suis dans les prisons.

Ce seul mot de prison refroidira la sympathie du public.

ALLEMANDOU.

PROMOTIONS DE CLASSES

Nous demandons instamment que toutes les promotions de classes (P. A. et P. S.) soient faites en même temps ; il ne doit pas y avoir deux poids, deux mesures. Par ces temps de vie chère, tout le monde attend avec impatience. D'ailleurs, nous aurons l'occasion de revenir sur les mesures en ordre dispersé qui sont prises à l'égard, soit de l'une ou l'autre catégories du personnel des services extérieurs.

Le P. A. vient d'avoir ses promotions de classes du 1er janvier ; le P. S. aura également satisfaction sur ce point ces jours-ci.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En raison de la situation vraiment lamentable dans laquelle nous nous débattons, le conseil d'administration, dans sa réunion du 31 mars, a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

« Considérant que le personnel de surveillance fait défaut dans tous les établissements pénitentiaires ; qu'il manque actuellement dans les cadres plus de cent quatre-vingts agents ; fait beaucoup plus grave, que l'Administration manque de candidats ; que le repos hebdomadaire n'est plus assuré ; que l'insécurité existe partout ; qu'étant donné la suppression des postes militaires pour la garde extérieure des grands établissements, le personnel et la population civile sont à la merci d'un coup de main des détenus ;

« Décide de faire une assemblée générale et d'y porter à l'ordre du jour les questions précitées, afin de rendre publique cette situation. »

Cette réunion fut fixée au 11 avril ; des convocations furent adressées à plusieurs parlementaires de groupes différents, à la presse, aux sections de la Seine, de Poissy et de Melun.

L'appel fut entendu : malgré les difficultés du service, nombreux furent les camarades qui vinrent à cette manifestation ; en effet, la salle Bloment était comble ; ce fut un vrai succès.

Dès 21 heures, le secrétaire général consulta l'assemblée pour la constitution du bureau.

Furent désignés, comme président : Godet, commis greffier à Fresnes ; assesseurs : Dereys, commis greffier à Versailles (correction), et Pardieu, surveillant à la Santé.

Le président adressa à l'assemblée les remerciements d'usage, porta à la connaissance de tous les excuses de MM. Aubriot, Blum, Berthon, députés de Paris, et donna la parole au camarade Martel, secrétaire général.

Martel. — Camarades, le conseil a décidé de porter à la connaissance du public la situation qui nous est faite par suite du manque de personnel.

En 1924, il y eut de nombreuses vacances d'emplois, et le repos hebdomadaire ne fut pas accordé au personnel ; 1925 s'annonce de même ; par nos démarches, nous avions réussi à faire nommer par l'Administration à peu près le personnel correspondant aux vacances d'emplois, mais le contrôleur des dépenses engagées veillait et il ne voulut pas donner son visa sans l'assentiment du ministre des Finances.

Afin d'obtenir satisfaction, nous avons demandé audience au chef de cabinet du garde des Sceaux, qui nous reçut avec bienveillance ; clairement nous avons exposé notre situation (un compte rendu de cette délégation fut, du reste, publié au *Réveil*). Le chef de cabinet nous déclara qu'il interviendrait auprès du Garde des Sceaux et du contrôleur des dépenses engagées, mais depuis, rien. Le mouvement n'est toujours pas signé. La suppression des postes militaires avait déjà sérieusement aggravé notre situation, elle est actuellement intenable — partout l'insécurité existe, dans les maisons d'arrêt en particulier — il nous faudrait, pour parer à cette situation, la création de 300 emplois et, chose inconcevable, on refuse de nommer pour remplacer les absents.

En 1923 et 1924 on a essayé d'opposer à notre groupement une association de jaunes. Le résultat, vous le connaissez. Notre groupement n'a fait que progresser ; c'est dans son sein que nous devons puiser la force qui nous est indispensable pour vaincre les difficultés présentes et à venir.

N'oubliez pas qu'avec nous il y a la Fédération des Syndicats de Fonctionnaires sur laquelle nous pouvons compter. Neumeyer vous dira tout à l'heure ce qu'il pense de notre situation.

Camarades, j'en aurai terminé quand je vous aurai dit que si le conseil compte sur l'action de tous dans le syndicat, tous vous pouvez compter sur le conseil. (*Applaudissements.*)

M. Piquemal, député de Paris, qui avait répondu à l'appel, prit ensuite la parole, car il devait encore assister à d'autres réunions.

Piquemal. — Camarades, je ne vous ferai pas un long discours, convoqué par le bureau qui m'avait en même temps demandé d'intervenir auprès de la Commission des Finances pour que soient rétablis les crédits supprimés par le Sénat, je tiens tout d'abord à vous déclarer que vous ne ferez jamais appel en vain à mon concours, il vous est tout acquis.

La question des finances est sérieuse, très sérieuse ; elle a fait tomber le Gouvernement. C'est vous dire que pour faire rétablir ces crédits ce sera très difficile.

Il importe que vous comptiez beaucoup sur vous dans vos syndicats ; organisez-vous dans vos fédérations et avec les Cartels de tous les travailleurs ; ce n'est que lorsque vous serez bien unis que les Pouvoirs publics compteront avec vous.

Quant au manque de personnel qui vous prive du repos nécessaire, la question est grave ; je suis à me demander comment, dans une petite corporation comme la vôtre, il y a 180 vacances d'emplois ; il y a quelque chose d'anormal. S'il faut intervenir pour remédier à cet état de choses, je suis à votre disposition. Toutes les questions sociales sont mêlées, comme elles sont mêlées au parti communiste.

Vous appartenez, vous, à un service d'ordre. Est-ce de votre faute ? Non. Chacun a sa besogne dans la vie, les uns faiseurs, les autres terrassiers, gendarmes, gardes républicains, chaque catégorie a droit à la vie, et toutes les questions sociales relèvent des travailleurs eux-mêmes.

Vous avez des devoirs à remplir envers la société. Vous les remplissez avec courage ; la société a également des devoirs à remplir à votre égard ; si elle ne les remplit pas, vous avez le droit de les exiger ; mais, pour cela, soyez unis dans votre syndicat. Mais ne restez pas isolés au sein même de votre groupement. Selon votre tendance, selon vos aspirations, unissez-vous, soit avec la C. G. T. U., soit avec la C. G. T. confédérée, soit avec la F. N. autonome des syndicats de fonctionnaires. Puis, que tous vos efforts tendent à faire l'union de tous les travailleurs manuels et intellectuels. C'est de la cohésion de tous que dépend le succès de demain qui, peu à peu, conduira le travail au pouvoir. (*Vifs applaudissements.*)

Le président remercia l'orateur de son exposé et d'avoir placé sur son véritable terrain la question des traitements lors de la discussion à la Chambre.

La parole est donnée à Richet.

Richet. — Camarades, le conseil d'Administration qui, dans sa dernière séance, a décidé de faire cette réunion, m'a désigné pour y prendre la parole, bien que n'étant plus en activité de service. J'ai tenu à vous apporter mon modeste concours sans réserve et je vais m'expliquer sur la situation.

En 1924, afin de brimer, de décourager le personnel, pour désorganiser notre groupement, l'administration ne fit aucune nomination de janvier à fin août. Partout il y avait de nombreuses vacances d'emplois ; les repos de garde, les repos hebdomadaires faisaient défaut ; aussi le mécontentement était profond.

L'arrêt du Conseil d'Etat concernant mon affaire fit un peu changer les choses ; plusieurs séries de nominations furent faites jusqu'à fin décembre. Mais une fois de plus, le bureau chargé de ces nominations s'est ficha du personnel, du mécontentement, de la désorganisation des services et de l'insécurité qui existait partout.

Le procédé ingénieux employé fut le suivant : on prit les dossiers des candidats dont les demandes dataient de 1921-1922-1923, sans prendre la précaution de demander à ces derniers s'ils étaient encore postulants ; le résultat, vous le connaissez, 6 sur 10 n'ont pas rejoint parce que cassés ailleurs. C'est dans ces conditions que les vacances continuèrent et que pour 1924 le repos auquel avait droit le personnel ne fut pas accordé.

Cette situation était d'autant plus grave que par suite de la suppression des postes militaires, le personnel des maisons d'arrêt avait été réduit de 103 unités, désorganisant tous les services et créant une insécurité absolue ; ce fut un surmenage partout par suite du service de nuit devenu plus fréquent.

M. Roubaux, dernièrement, dans *le Quotidien*, indiquait que d'après une enquête faite dans nos colonies, ces dernières étaient des « bagnes d'enfants ». Nous reconnaissons avec lui que la sélection des pupilles n'est pas faite comme il conviendrait qu'elle le fût ; mais, est-ce bien en supprimant les colonies que l'on arrivera à une meilleure organisation du régime ? Nous ne le croyons pas et si M. Roubaud avait poussé son enquête plus loin, il aurait conclu que les colonies et les prisons sont des bagnes pour le personnel de surveillance.

Cette situation doit être connue du public et c'est pourquoi en huit jours de temps, nous avons saisi la grande presse trois fois de nos doléances, quitte à continuer si cela est nécessaire.

Camarade, la situation pour 1925 se présente exactement dans les mêmes conditions que celle de 1924.

En raison du manque de personnel qu'il y eut toujours en 24 et des mises en retraite au commencement de 1925, sur de pressantes démarches faites par le bureau, l'administration procéda aux nominations nécessaires, mais elle s'est trouvée dans l'obligation de prendre les candidats dont les demandes furent instruites avant 1924 (aucune demande n'ayant été instruite pendant le cours de l'année 1924).

Environ 120 nominations furent faites, mais à la même date M. Sanval, inspecteur des Finances, déposait au ministre un rapport qui concluait à la suppression de deux colonies, d'une maison de travail et d'une maison centrale et c'est ainsi que le contrôleur des dépenses engagées, refusait son visa au mouvement, tant que la répartition du personnel devenant libre ne serait pas faite.

Martel vous a dit que tout avait été fait à l'administration et auprès du ministre pour obtenir satisfaction, comme sœur Anne, ne voyant rien venir, nous décidâmes d'en appeler au Parlement, à la Presse et au pays.

Peut-on concevoir, en effet, que dans la police on augmente le personnel, que dans la gendarmerie on mobilise plusieurs gendarmes pour conduire un détenu, alors que l'administration laisse deux surveillants pour garder de 15 à 20 détenus.

Le personnel ne peut plus être dupe de cette situation ; d'une circulaire adressée dans certains établissements il en résulte que le repos hebdomadaire est loin d'être accordé dans le premier trimestre qui correspond à 13 jours, exemple : Conciergerie et Caen 11 jours, Angoulême 10, la Santé, Bordeaux, Nice 9, Metz, Lyon (arrêt) 8, Loos et Saint-Martin-de-Ré 7, Annisse, Lyon (C.), Evreux 5, Loos cellulaire 3, Rennes (arrêt), Brest, Riom (arrêt), Grasse, Bayonne, et la plupart des moyens et petits établissements rien ?... pas de repos, même à la suite du service de nuit.

N'est-ce pas la preuve évidente de la misère morale dont souffre le personnel surtout dans les maisons d'arrêt.

Votre devoir à vous, camarades, qui êtes ici présents, est de mener une vive action en faveur du personnel des maisons d'arrêt et je suis convaincu que vous n'y faillirez pas.

Nos moyens d'action : par la presse, nous avons déjà attiré l'attention des pouvoirs publics et du pays sur notre situation, nous en avons appelé également à plusieurs parlementaires, cela est insuffisant, un rapport précis devra être fait, transmis aux parlementaires et à la presse, l'on peut et doit envisager une manifestation place Vendôme, vous aurez à cet effet à nommer tout à l'heure un comité d'action qui aura pour but d'aider le bureau, les décisions prises devront être scrupuleusement respectées si vous ne voulez plus être traités en parias. Fonctionnaires d'un pays républicain vous avez droit à la vie, c'est-à-dire au bénéfice des lois sociales. Repos hebdomadaire, semaine de 48 heures, service de nuit payé, et à un traitement digne des fonctionnaires de l'ordre que vous êtes.

Si vous voulez qu'il en soit ainsi, soyez toujours plus unis dans le syndicat, où 150 adhérents nouveaux se sont fait inscrire depuis janvier, et restez groupés au sein de la Fédération des syndicats de fonctionnaires tout en contribuant au rapprochement indispensable des cartels unitaire et confédéré, à l'unité des travailleurs.

Camarades, j'en ai terminé, mais sachez bien que pour arracher votre droit il vous faut de l'union et surtout de l'action. (*Applaudissements.*)

La parole est ensuite donnée au Secrétaire adjoint du Syndicat.

Bilquez. — Camarades, vous venez d'entendre Martel et Richet qui vous ont fait un exposé de la situation qui est dévolue au Personnel pénitentiaire. Cette situation est extrêmement grave, car à l'heure actuelle, il manque plus de 200 surveillants et si nous sommes bien informés, il y a pénurie de candidats. Malgré nos cris d'alarme, nous sommes obligés de constater une fois de plus que l'Administration centrale semble se désintéresser du sort du Personnel d'exécution et peu à peu, nous nous acheminons vers la désorganisation des Services pénitentiaires.

Si nous vous avons réunis ce soir, c'est que nous sommes obligés de constater que la collaboration loyale que nous avons entretenue avec l'Administration n'a pas apporté tous les résultats escomptés.

Nous devons reconnaître qu'après le Congrès, cela fut pour le mieux. Le Directeur de l'Administration pénitentiaire nous parut tout disposé à examiner avec bienveillance la plupart des vœux inscrits dans notre cahier de revendications. Vous avez pu vous rendre compte d'ailleurs que certaines de celles-ci ont été solutionnées assez rapidement.

Puis, vers fin décembre, nous sommes au temps d'arrêt ; une certaine opposition se manifestait ; la grande force, la force d'inertie nous était opposée. Que s'était-il donc passé ? Simplement ceci : Nos adversaires corporatifs, qui ont des intelligences dans la place, avaient fait le maximum d'efforts pour que l'on ne donne plus suite à nos revendications, sans doute parce que les satisfactions obtenues sont pour notre groupement un certain accroissement de force morale. La preuve de ce que j'avance, je la trouve à la page 46 de l'« Union pénitentiaire » de Décembre 1924 ; l'on y relève en effet :

« Vous avez sans doute connaissance du résultat du Congrès ; malgré cela je me permets d'appeler votre attention sur quelques vœux qui ont été adoptés (suit une critique de la mise à la retraite à 50 ans et de l'abrogation de l'article 111 de la loi des Finances du 30 juin 1923).

« Dans le même ordre d'idées, je vous prie de vouloir en référer à M... et autres personnes que vous connaissez, en les priant de veiller à ce que ces Messieurs ne puissent faire aboutir en quoi que ce soit, les néfastes revendications qui ont été adoptées au Congrès. »

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Voilà, Camarades, pourquoi la collaboration fut à peu près lettre morte fin décembre 1924. Il ne fallait pas accorder quelque chose au syndicat parce que l'élection des délégués au Conseil de discipline était toute proche et, qui sait, cette élection allait sans doute démontrer notre faiblesse numérique et alors, on nous ferait bien comprendre que nous ne parlions pas au nom de la majorité.

Mais les élections de janvier apportèrent à notre syndicat un tel succès, qu'il fallut bien reconnaître en haut lieu que nous n'étions pas quantité négligeable. De nouvelles satisfactions nous furent alors données, — mais, depuis, que de résistances occultes doivent intervenir pour que notre Directeur général close la liste des solutions bienveillantes à notre égard. Il faut bien que vous le sachiez ; nous avons devant nous une résistance de tous les instants et lorsque nous obtenons quelque chose, il faut l'arracher morceaux par morceaux. Cela d'ailleurs ne nous rebutera pas et nous continuerons sans faiblesse notre action tenace et méthodique.

Passons maintenant à la question qui nous préoccupe d'une manière plus immédiate : les vacances d'emplois qui dépassent 200 unités. Nous savons que c'est le Contrôleur des Dépenses engagées qui refuse son visa ; il fallait s'y attendre. Déjà, en temps ordinaire, il y a de la part du Bureau de ce haut fonctionnaire, une force d'inertie assez grande lorsqu'il s'agit de signer certains mouvements de personnel ou certaines dépenses, — je dis certains car il n'en est pas toujours ainsi, mais pour aujourd'hui, ne nous y arrêtons pas. Une chose doit retenir notre attention : Comment se fait-il que 200 vacances existent actuellement dans les cadres du P. S. ; c'est une chose inconcevable. L'Administration a tout de même dans cette affaire, une responsabilité indiscutable. Nous avons souvent réclamé parce que l'on ne remplaçait pas les agents ; mais que pouvaient nos plaintes contre l'inertie qui nous était opposée. Pour une fois, les brimades exercées d'une manière indirecte contre le personnel sont couvertes par le souci de faire des économies pour le Trésor ; il y a là un argument sérieux, bien que nous sachions que l'on trouve toujours des arguments pour ou contre une chose, selon que l'on veuille donner ou non satisfaction.

En 1924, l'on n'a pas comblé les vacances en disant qu'une circulaire de MM. Poincaré et de Lasteyrie s'y opposait.

Or, que disait cette circulaire ; simplement ceci : il ne sera plus procédé dans les Services publics de l'Etat à aucune création d'emploi, ni à aucun recrutement de personnel...

.....

...Mais les promotions de grades et les nominations d'agents titulaires ayant pour objet de combler les vacances d'emplois peuvent être effectuées. »

L'Administration n'avait lu que le premier paragraphe, celui qui pouvait nous être néfaste. Ce n'est qu'à la suite d'une démarche faite auprès de M. René Renoult, garde des sceaux, lors de la reprise des relations de notre groupement avec les Pouvoirs publics, que les vacances furent en partie comblées. Mais, quelque temps après, tout retombait dans le marasme, et les agents continuent à être surmenés, l'insécurité continue à régner dans nos établissements.

∴

Bilquez indique que cette situation anormale a été signalée par ses soins à la troisième sous-commission chargée de la réforme pénitentiaire, qui a bien voulu adopter les vœux suivants qui seront soumis à la Commission plénière :

1° Que dans l'intérêt de la sécurité publique, de la sécurité du Personnel, ainsi que pour permettre l'application des lois sociales aux agents, les vacances d'emplois soient comblées immédiatement et que les surveillants en fonctions actuellement dans les Etablissements qui seraient supprimés, soient maintenus dans l'effectif général actuel et répartis dans les maisons où le personnel n'est pas suffisant ;

2° Que soient rétablis les postes militaires pour la garde extérieure des grands établissements pénitentiaires ; que cette garde soit assurée par des soldats auxiliaires de manière à ne pas diminuer l'effectif du service armé ; le rétablissement de ces postes étant demandé afin d'éviter la création d'emplois de surveillants.

Il entretient l'Assemblée des travaux des deuxième et troisième sous-Commissions dont il fait partie et indique que si les délégués du Personnel ont rencontré au début une certaine résistance aux suggestions présentées au nom du Syndicat, il doit rendre hommage à l'esprit de justice et d'impartialité des rapporteurs de ces deux sous-commissions : M. Leredu, ancien ministre, député de Seine-et-Oise, et M. Honnorat, directeur honoraire à la Préfecture de Police, ancien chef de la 1re Division qui a dans ses attributions le Service des Prisons de la Seine.

Certes, les observations retenues par les distingués rapporteurs ne nous donnent pas entière satisfaction, mais les idées émises reflètent un grand nombre de nos suggestions ou de nos points de vues. C'est pour notre syndicat un résultat d'autant plus appréciable, dit-il, que les délégués du Personnel d'exécution ont pu démontrer leur esprit de conciliation au cours des discussions et certes, les membres des sous-commissions ont pu constater que nous n'étions nullement des gens aux idées subversives et à l'esprit étroit. Il pense que les trois délégués du Syndicat auront, dans la limite de leurs modestes moyens, fait tout leur possible pour représenter, de leur mieux, le Personnel d'exécution ; en tout cas, s'ils n'ont pas obtenu tous les résultats désirables, ils ont conscience d'avoir fait leur devoir, humblement mais honnêtement.

Bilquez indique ensuite que la troisième sous-commission s'est occupée également du recrutement, de l'avancement et de la rémunération du Personnel. Il fut question, au cours des débats, d'élever le niveau intellectuel des surveillants stagiaires, soit en faisant passer un examen plus rigoureux à l'entrée, soit en créant des centres d'instruction dans quelques maisons centrales où les débutants se perfectionneraient au point de vue instruction générale et seraient éduqués au point de vue éducation professionnelle.

En ce qui le concerne, il a déclaré à la sous-commission que le plus sûr moyen d'attirer dans les cadres pénitentiaires un recrutement de choix, c'était de bien payer les agents et de tenir compte de leur fonction délicate, fatigante et souvent périlleuse.

Uniformiser tous les traitements, c'est bien ; mais il ne faut pas aller d'un extrême à l'autre et puis il faut bien tenir compte des conditions de travail. Sans vouloir faire de démagogie, le secrétaire adjoint du syndicat estime que les surveillants de prison ne devraient décemment pas être assimilés, au point de vue traitement, avec certaines catégories de fonctionnaires. Il met en parallèle les conditions d'existence et de travail entre un surveillant de prison et un facteur.

Ce dernier ne fait pas des journées aussi longues ; il n'est pas astreint à un service de nuit pénible. Il reçoit des étrennes et divers pourboires, alors que chacun sait ce qu'il adviendrait à un agent des services pénitentiaires qui accepterait des cadeaux des détenus ou de leurs parents.

Donc, si un facteur de campagne, si d'autres agents peuvent trouver 6.000 francs de début comme suffisamment rémunérateurs, il faut, en bonne logique, — et il répète, sans faire de démagogie, — bien dire que cela n'est pas suffisant pour attirer dans nos cadres un recrutement de choix. Si l'on veut absolument placer le personnel de surveillance sur le même pied que leurs collègues des autres administrations, il faut leur donner les mêmes compensations : réglementation de la journée de travail et paiement des heures supplémentaires ; repos hebdomadaire intégral ; compensation pour le service de nuit.

Il ajoute que le personnel des Cadres administratifs n'a pas à se louer non plus du sort que lui fait l'Administration depuis 6 années ; il espère que réparation sera accordée en 1925, lors du nouveau relèvement général.

Revenant à la question de pénurie du Personnel, il indique à l'Assemblée que l'action doit être poursuivie jusqu'à ce que complète satisfaction nous soit accordée. Notre cause est juste ; elle ne laissera pas indifférent le public qui a intérêt à ce que les prisons soient bien gardées.

Parlant de l'évasion de Meaux, il est interrompu par un assistant qui dit que ce seront encore les agents qui trinqueront et que le surveillant-chef et le surveillant seront punis. Bilquez répond qu'il ne pense pas que l'Administration punisse ces deux agents car elle sait à présent que les détenus, lorsqu'ils sont enfermés, cherchent à s'évader et que l'on ne peut pas toujours prévoir comment ils s'y prendront. Il donne lecture d'un passage d'un document officiel relatif à une évasion et dont il ressort qu'un détenu s'est évadé dernièrement en profitant d'une porte laissée ouverte, involontairement sans doute, mais que l'on ne supposait pas que quelqu'un puisse en profiter pour quitter son lieu d'internement momentané. Souhaitons, dit-il, que l'on ne soit pas plus rigoureux à l'égard du P. S. de Meaux, surmené comme dans tant d'autres maisons d'arrêt.

Bilquez termine en formant des vœux pour que notre union reste vivace ; par notre action tenace et persévérante, nous arriverons peut-être un jour prochain à décider l'Administration centrale à vouloir bien s'occuper de l'amélioration du sort de tout le Personnel pénitentiaire. (*Applaudissements.*)

Au nom de l'Assemblée et au nom du Syndicat, le Président remercie vivement le Secrétaire-adjoint de l'exposé qu'il vient de faire ; il dit que le Personnel doit lui être reconnaissant de l'avoir défendu avec beaucoup d'énergie et de compétence au sein des diverses sous-commissions chargées de la Réforme pénitentiaire.

Le Président donne la parole au camarade Neumeyer, secrétaire fédéral.

Neumeyer. Je suis venu non seulement pour saluer l'assemblée au nom du Bureau fédéral, mais aussi pour marquer l'étroite solidarité qui existe et doit exister entre la Fédération et le Syndicat des Services pénitentiaires.

Cette solidarité doit se manifester sur deux plans : le champ des revendications particulières à la corporation des camarades pénitentiaires et le champ des revendications intéressant l'ensemble des fonctionnaires et des travailleurs.

En ce qui concerne les revendications particulières, Neumeyer n'est pas autrement surpris de la résistance rencontrée du côté de la haute administration. Il rappelle l'incident de la Maison centrale de Poissy et la démarche faite auprès du Directeur général par le Conseil syndical et le Bureau fédéral. Nous avons pu nous rendre compte que l'Administration n'envisageait pas avec la même sévérité les fautes lorsqu'elles étaient commises par des grades et des chefs. Nous avions toutefois enregistré, après une longue discussion, des déclarations quelque peu rassurantes. Comme il ne semble pas qu'elles aient été retenues, la Fédération est prête à renouveler sa démarche.

La responsabilité de l'Administration se trouve également quelque peu engagée dans la question soulevée tout spécialement à la réunion d'aujourd'hui : celle des nombreux emplois laissés en vacance, ce qui a pour conséquence d'imposer au personnel en fonctions un service manifestement excessif. Sans doute, il y a des responsabilités au-dessus de la haute Administration ; il y a celle du Sénat qui, pour ménager les favorisés de la fortune, n'a pas voulu accepter les augmentations de recettes du budget votées par la Chambre et s'est contenté de réduire fortement les crédits budgétaires concernant les personnels des administrations. Il s'est engagé si loin dans cette voie que certaines Administrations ont formellement déclaré qu'avec des crédits aussi réduits, elles ne répondaient pas de la bonne exécution du service. C'est assurément une des causes du mal dont se plaignent, avec raison, les camarades du service pénitentiaire ; aussi faudra-t-il réagir contre ces méthodes administratives et obtenir, pour eux comme pour l'ensemble des autres personnels, des conditions de travail humaines comme celles qui sont, d'ailleurs, en vigueur dans d'autres pays. Et Neumeyer précise ce qu'il a appris au cours d'une enquête faite récemment, au point de vue des conditions de travail des douaniers allemands.

Il déclare que la Fédération est toute prête à appuyer le syndicat des camarades pénitentiaires dans l'action à mener pour obtenir le plus vite possible une amélioration sensible des conditions de travail des agents.

Neumeyer fait ensuite un exposé complet de la question du relèvement des traitements ? Il montre tous les efforts que nous aurons à faire pour aboutir à une solution satisfaisante. Nous avons contre nous l'opinion publique qu'il conviendra de redresser en la documentant sur la situation difficile qui nous est faite et en lui montrant que sans notre collaboration ne pourra être réalisée la réforme administrative qui s'impose tant pour faire des économies que pour simplifier et moderniser nos rouages administratifs. Mais nous avons surtout, comme obstacle à une réforme complète de nos traitements, les difficultés de la situation financière. Elles viennent enfin d'apparaître au pays sous leur vrai jour et il n'est plus douteux qu'il faudra recourir à des mesures hardies pour redresser comme il convient cette situation.

Et Neumeyer, avec une documentation bourrée de faits et de chiffres, démontre tout ce qu'il est possible de faire en matière financière. Evidemment, nous pouvons déjà nous rendre compte que les profiteurs de tout acabit défendront farouchement leurs coffres-forts et ne consentiront pas facilement les sacrifices qui s'imposeraient. Aussi il faut s'attendre à ce que les difficultés de la situation financière provoquent une véritable bataille nationale.

Notre place dans cette bataille est toute marquée ; nous serons contre les puissances d'argent, contre les forces économiques et financières qui essaient de dominer les Pouvoirs publics. Le sort de toutes nos revendications, et plus particulièrement de la réforme complète de nos traitements, est lié au redressement de la situation financière ; notre devoir est donc de profiter de toutes les circonstances et notamment de l'action électorale pour éclairer nos camarades et l'opinion publique afin que l'issue de la bataille soit, le plus possible, en faveur des travailleurs. (*Applaudissements.*)

Le Président. — La parole est à Me Fournier, avocat de notre Syndicat.

Fournier. — Camarades, convoqué à votre réunion par votre bureau, c'est avec plaisir que je suis des vôtres ; c'est avec non moins de satisfaction que je constate que les revendications qui viennent d'être si clairement exposées ne sont que des questions sociales.

Je me souviens, il y a de cela 15 ans, avec mon ami Neumeyer, ici présent, dans nos revendications au sein de la Fédération, il n'était question que de l'amélioration des traitements.

Je sais, moi qui vous connais bien, que vos traitements sont insuffisants, vous cherchez, de concert avec la Fédération des Syndicats, à les faire mettre en rapport avec le coût de la vie, c'est votre droit et votre devoir.

Mais, ce soir, vos principales préoccupations sont tout autre ; ce sont de véritables questions sociales qui sont posées et quelles sont-elles ?

Manque de personnel dans tous vos établissements, près de 200 vacances d'emplois existent, dites-vous. « Je rentre de Digne, où le chef a toutes sortes de détenus et même un condamné à mort ; le Directeur lui a dit pour le consoler : « Débrouillez-vous ! »

Je constate que c'est un grave problème ; que penser d'une administration qui laisse accumuler autant de vacances, alors que jamais vous n'avez bénéficié des repos réguliers et réglementaires, en un mot des lois sociales.

Vous déclarez en outre que ce manque de personnel crée l'insécurité dans vos services et que les populations voisines de vos grands établissements sont également dans l'insécurité ; vous dénoncez qu'à Clairvaux, Fontevrault, Poissy, etc..., le personnel est à la merci d'un coup de main de la part des détenus, du fait de la suppression des postes militaires ; vous en avez saisi votre administration, le Garde des Sceaux, le Ministre de la Guerre, voire même le Président du Conseil ; rien n'étant changé, bien au contraire, la situation devient pour vous angoissante, vous voulez rendre publique votre insécurité ; c'est un scandale, dites-vous ? Oui, c'est vrai ; vous voulez dégager votre responsabilité, c'est votre devoir.

D'autre part, vous réclamez le repos hebdomadaire, la journée de huit heures ou la semaine de 48 heures, c'est votre droit strict ; oui, je déclare que c'est votre droit, on ne peut et on ne doit pas vous maintenir plus longtemps dans cette triste situation, c'est pourquoi je vous admire et vous soutiendrai dans la lutte que vous venez d'entreprendre.

Vous êtes en syndicat, c'est parfait ; vous pouvez beaucoup, si vous savez rester unis dans le syndicat ; continuez l'action entreprise par une campagne de presse ou par tout autre moyen que votre Comité jugera nécessaire.

Restez fédérés avec les autres Syndicats de Fonctionnaires, les uns et les autres, tendez toujours de plus en plus vers un rapprochement avec la classe ouvrière.

La lutte est actuellement nettement engagée aujourd'hui entre le Capital et le Travail.

La Haute Finance, avec ce qu'elle comporte de mercantis, exploite le pays et ses deniers.

L'Etat est à la merci des exploiteurs, des profiteurs, des jouisseurs, dont le luxe éclabousse la misère du pauvre monde.

Pénitentiaires, sachez exiger de l'Etat-Patron votre droit. (*Applaudissements répétés.*)

Le Président remercie le camarade Fournier et l'assure que le personnel pénitentiaire restera profondément attaché au Syndicat.

Sur l'intervention du camarade Imbert, il fut décidé qu'un comité d'action serait désigné pour renforcer l'action du bureau du Syndicat. L'Assemblée nomma à cet effet : Imbert, de la Santé ; Maury, de Saint-Lazare ; Laville, de Fresnes ; Lhermite, du Dépôt ; Lambert, de la Conciergerie, et Durbecq, de la Roquette.

Puis Richet donna lecture de l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR :

Le personnel des établissements pénitentiaires de Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, réuni en séance extraordinaire le 11 avril 1925, salle Jouve, 33, rue Blomet, sous la présidence du camarade Godel, commis greffier de Fresnes, assisté de Dareys, commis greffier de Versailles et Pardieu, surveillant à la Santé,

Après avoir entendu les camarades Martel, Bilquez et Richet, Secrétaires du Syndicat des Services Pénitentiaires de France et des Colonies, Neumeyer, de la Fédération Nationale des Syndicats de fonctionnaires, Piquemal, député et Fournier, avocat,

Considérant que depuis plusieurs années, le personnel pénitentiaire est méconnu de ses grands chefs ; que la situation qui s'était améliorée au cours du deuxième semestre 1924, s'aggrave depuis quelque temps par suite d'un parti pris regrettable ou d'une inertie coupable de la part de certains bureaux de l'administration centrale ;

Considérant que par suite de la suppression des postes militaires et en raison des vacances d'emplois qui dépassent 200 unités, le personnel ne peut jouir des avantages consentis par les lois sociales (repos hebdomadaire, journée normale de travail) ; que la sécurité de ce personnel, ainsi que la sécurité publique n'est plus garantie à l'heure actuelle et que des évasions ou des tragédies sont malheureusement en perspective dans les prisons (voir évasion de deux bandits à Meaux où deux surveillants gardent 50 détenus) ;

Considérant que les traitements actuels aussi bien que ceux prévus lors du prochain relèvement général, ne sont pas en rapport avec la situation délicate, à bien des égards, imposée au personnel pénitentiaire — ce qui crée pour le personnel de surveillance une crise de recrutement et pour le personnel des cadres administratifs, un mécontentement profond ;

S'élève hautement contre les négligences coupables qui laissent peu à peu se désorganiser les services pénitentiaires et demande avec insistance :

a) Que soient comblées immédiatement les vacances d'emplois ; que soient rétablis les postes militaires afin d'éviter une augmentation du personnel, notoirement insuffisant pour assurer la bonne marche des services, ainsi que pour assurer la sécurité de la Société ;

b) Que soit appliqué au personnel pénitentiaire, le bénéfice des lois sociales qui sont en bien des cas complètement méconnues des agents chargés d'assurer la garde des prisonniers ;

c) Que le traitement du personnel soit relevé dans de notables proportions afin que le recrutement puisse être assuré d'une façon normale et judicieuse, la fonction ingrate incombant aux fonctionnaires et agents des prisons devant être prise en considération ;

Décide d'appeler encore l'attention du gouvernement et du Parlement sur la situation lamentable — moralement et pécuniairement — qui continue à être faite au personnel pénitentiaire ;

Donne mandat impératif aux délégués du Syndicat de la Fédération Nationale de demander à celle-ci tout son appui moral et matériel ;

Engage vivement le Conseil d'administration à désigner un Comité qui secondera les efforts du Bureau du Syndicat et invite ces deux organismes à faire toutes démarches, provoquer toutes interventions et prendre toutes décisions utiles que nécessiteraient les circonstances.

Le Bureau :

MARTEL, BILQUEZ, RICHET.

Le Président demande si quelqu'un demande la parole sur l'ordre du jour. Personne ne formule la moindre objection. L'ordre du jour mis aux voix est adopté par acclamations et approuve son envoi à toute la Presse parisienne.

La séance est levée à 23 h. 45.

Le Bureau.

AVIS AUX SECTIONS DE PROVINCE

En raison des circonstances actuelles, vous avez pour devoir de vous réunir immédiatement, de voter l'ordre du jour que l'assemblée générale a admis à l'unanimité, de le porter à la connaissance des journaux régionaux pour insertion et aux parlementaires de vos circonscriptions.

A Paris, l'action arrêtée par suite des événements politiques, sera reprise dès la fin de la semaine.

Camarades, tous à l'œuvre si nous voulons triompher.

Le Conseil.

N.-B. — **Les secrétaires des sections, sont invités à faire mensuellement le Service du « Réveil Pénitentiaire » aux journaux régionaux.**

Peut-on dire ?

Peut-on dire qu'à la maison d'arrêt d'Evreux, les agents de service de nuit sont fermés à clef dans la détention par la surveillante.

Peut-on dire que cette surveillante laisse constamment la porte du quartier des femmes ouverte et qu'elle pénètre dans le quartier des hommes sans motif.

Peut-on dire que les agents sont fatigués de ces brimades qui portent préjudice à la bonne marche du service.

∴

Peut-on dire qu'à la maison d'arrêt de Besançon, depuis la suppression du 1er surveillant, un surveillant est mis par le chef à la disposition du confectionnaire au détriment des repos de garde, qui ne sont que de 4 heures.

Peut-on dire que le chef fait au besoin le contre-maître et qu'il montre aux détenus à faire les sacs en papier.

Peut-on dire qu'il oblige les agents logés à rentrer avant 22 heures, alors qu'il rentre à n'importe qu'elle heure de la nuit, ayant fait poser une serrure ouvrant de l'extérieur.

Section du personnel administratif

REUNIONS DU BUREAU

Le 17 mars, le Bureau s'est réuni pour discuter sur l'ordre du jour suivant :

1° Examen de la situation actuelle ;
2° Adhésions et démissions ;
3° Relèvement des traitements ;
4° Indemnités de logement et de résidence ;
5° Suppression d'emplois et d'établissement ;
6° Réforme pénitentiaire ;
7° Questions diverses.

Le Bureau examine s'il y a lieu de se rendre à une réunion provoquée par l'Amicale du P. A. Après un long échange de vues, après avoir bien pesé les motifs et les mobiles de cette réunion ainsi que le résultat pratique qui pourrait en découler, il est décidé à l'unanimité que l'intérêt général commandait le *statu quo*. Le Secrétaire est néanmoins chargé de se rendre à cette réunion afin de faire connaître aux assistants la décision prise par le Bureau de la Section syndicale.

Lecla estime que nous devrions mettre nos sociétaires au courant afin qu'ils soient à même d'apprécier l'action d'éparpillement qui se prépare. Cette mise au point sera faite s'il y a lieu.

Le Secrétaire donne connaissance des lettres de démission de quatre sociétaires de la Maison centrale de Fontevrault : MM. Imbert, Larue, Lacosse et Lassialle ; l'accusé de réception qui leur a été envoyé est approuvé.

Le Bureau enregistre l'adhésion de MM. Rumeau, instituteur à Grenoble ; Croupy, instituteur à Saint-Maurice ; Verburger, économe à Haguenau ; Holveck, greffier comptable à Haguenau, et Sieffert, inspecteur commis à Phalsbourg.

Le relèvement des traitements, de l'indemnité de logement et de résidence fait l'objet d'un long débat. Lecture est donnée des lettres transmises et reçues. Vaillant soumet un rapport à l'adresse de M. le Garde des Sceaux, et dans lequel il est demandé que nous soit accordée la même faveur qu'aux postiers (redressement de notre situation pécuniaire à dater du 1er janvier 1924). Après quelques réserves de forme, faites par le Secrétaire, ce rapport est adopté à l'unanimité.

Les suppressions éventuelles d'emplois et d'établissements sont examinées. Le Bureau suivra cette question de très près.

Viala et Bilquez donnent quelques explications sur les travaux de la Commission chargée d'étudier la réforme pénitentiaire.

Mlle Cauro entretient le bureau de diverses questions intéressant plus spécialement les cadres féminins (recrutement, avancement, conditions de travail, rémunération).

∴

Le Bureau s'est réuni le 7 avril pour examiner :

1° L'action à mener pour essayer de faire rétablir par la Chambre les crédits supprimés par le Sénat ;

2° La circulaire de la F. N. invitant les Syndicats à se prononcer sur le mode de répartition des crédits qui seront votés pour le relèvement des traitements (augmentation uniforme pour toutes les catégories, péréquation générale ou retouches partielles pour certaines catégories lésées).

Le Secrétaire rend compte des démarches qui sont déjà en cours en ce qui concerne le rétablissement des crédits. Le Bureau arrête un plan d'action et décide d'adresser une circulaire aux sous-groupes.

En ce qui concerne le mode de répartition des crédits, le Bureau donne au Secrétaire le mandat impératif de soutenir à la Commission exécutive de la F. N. le principe de la péréquation.

CIRCULAIRE ET ACTION DISSIDENTE

Suivant la décision prise le 7 avril, une circulaire a été adressée le 11 avril à tous les sous-groupes pour les tenir au courant des suppressions de crédits et pour indiquer aux adhérents quelle est la position du Bureau dans l'action menée par une filiale des Amicales Robert-Sauraly-Thivet. De quelque titre qu'on la pare, l'action menée par des soi-disant neutres est tout à fait inopportune et tendancieuse.

Que nos collègues du P. A. réfléchissent bien, car ainsi que nous l'indiquons dans notre Circulaire, demain sera pour eux ce qu'ils l'auront fait. A eux de dire s'ils veulent, au sein de la Section syndicale autonome, rester avec le bloc compact et la grosse majorité du Personnel pénitentiaire qui est affilié à la F. N, ou s'ils entendent, comme en 1919, se murer dans leur tour d'ivoire.

En ce qui nous concerne, nous estimons que notre devoir (qui s'allie avec notre intérêt) est de rester avec la masse de ceux qui peinent et qui luttent. Nous n'aurons pas l'audace de nous plonger dans l'isolement car nous savons que « le courage sans force est un débile appui ». Nous savons également qu'il faut d'abord compter sur nous-mêmes, l'expérience du passé nous l'a malheureusement trop démontré.

COTISATIONS 1925

Nous rappelons que les cotisations sont fixées comme suit :

Caisse du Syndicat : 14 fr. payables par trimestre ;

Caisse fédérale : 2 fr. payables en une seule fois.

Caisse de solidarité (s'il y a lieu) : 8 fr., payables en deux fois.

Nous demandons à nos adhérents de vouloir bien payer, si possible, en une seule fois pour faciliter la tâche de notre Trésorier, le camarade Oheix, greffier comptable à la Maison centrale de Melun.

Le Bureau.

MISE AU POINT

Le compte rendu de la réunion provoquée par l'Amicale dépasse les règles de la plus élémentaire courtoisie ; ce document tendancieux nous fixe bien nettement sur les intentions de quelques truchements dirigés par des influences occultes que nous arriverons bien à démasquer officiellement quelque jour. Pour l'instant, nous avons autre chose à faire et nous laisserons aboyer la meute ; que tous ces gens se rassurent : ils ne sont pas près de sonner l'hallali.

Je dirai donc, dans le but unique de rétablir un peu de vérité :

1° Le P. V. est rédigé pour les besoins d'une cause ; il n'est pas fait état de mes déclarations ou, alors, on les tronque pour les dénaturer à dessein. Ainsi, par exemple, l'on ne parle pas des efforts que j'ai faits pour rétablir l'unité du P. A., efforts que j'ai développés avec preuves à l'appui

2° L'on grossit démesurément l'incident soulevé par Guillou, qui certes a cru trouver l'occasion d'épancher sa bile. L'on ne dit pas que j'ai rappelé à ce dernier que c'est lui-même qui, voulant prendre la défense des Commis (étant, disait-il, plus spécialement qualifié), a consenti, au cours d'une délégation, à ce que l'Administration Centrale fasse un abatement de 1.000 francs à la base. J'ajoute que je n'ai aucun compte à tenir des ragots que Guillon lance sur mon compte ; bien qu'il ait fait partie du Bureau pendant dix mois — et non deux ans, comme on l'écrit — cela ne lui donne aucun droit pour dénaturer l'action que j'ai conduite dans l'intérêt général ;

3° Il est inexact que M. Saubès ait déclaré que j'étais allé à une réunion, aux Sociétés Savantes, accompagné de deux surveillants. Je n'ai d'ailleurs pas à nier que j'ai assisté comme membre du P. A. à une réunion dont je n'avais pas pris l'initiative et à laquelle sont venus deux agents du P. S. ; mais je n'avais aucune qualité pour les y inviter ni pour les en chasser, n'en déplaise à M. Saubès à qui j'aurais répondu ce qui précède s'il m'avait fait réellement le grief relaté ;

4° J'ai, selon le mandat que j'avais reçu du Bureau de la Section, fait une déclaration indiquant que nous restions dans le *statu quo*, ne voulant pas nous lancer dans l'inconnu, surtout au moment où la question du relèvement des traitements était en jeu. D'ailleurs, nous n'avons aucune raison pour quitter notre position actuelle. L'on a oublié de dire que la plupart des assistants ont émis des conceptions se rapprochant des nôtres et je suis certain que s'ils étaient allés jusqu'au bout de leur pensée, ils auraient avoué que notre position et notre formation étaient excellentes. Elles n'ont qu'un tort, c'est que ces Messieurs n'en soient pas les auteurs ou... les dirigeants ;

5° Je n'entrerai pas plus avant dans une discussion oiseuse. Je veux néanmoins, avant de terminer, souligner ce qu'a de parfaitement ridicule la relation du tumulte et de l'indignation des assistants ?? J'ai pu constater simplement que lorsque j'ai annoncé que ma mission était remplie et demandé au Président la permission de me retirer pour laisser l'assemblée discuter hors de ma présence, tous les assistants se sont levés, déclarant qu'il était inutile de continuer puisque je m'en allais. Ces messieurs ont donc reconnu tacitement le peu de confiance qu'ils attachent à une action qu'ils mèneraient en dehors de nous.

6° Je dis enfin que le Président de séance ne m'a pas paru tellement indigné de mon attitude, puisqu'au sortir de la réunion il n'a pas suivi les gens indignés, mais s'est entretenu avec moi dans une conversation intime et amicale qui a certes duré plus d'une heure.

A quoi bon insister. L'on veut nous entraîner sur un terrain de polémique ; l'on veut briser notre action et jeter le désarroi parmi les cadres du P. A. Nous ne nous laisserons pas manœuvrer ; les intrigants qui sont en face de nous et qui veulent creuser le fossé qui était sur le point de se combler ne nous émeuvent pas. Ils sont trop jeunes dans l'administration ou trop jeunes dans l'action corporative. On peut les faire marcher ; nous, nous ne marcherons pas à l'aveuglette et nous poursuivons la réalisation de notre programme.

BILQUEZ,

Secrétaire de la Section du P. A.

PROTESTATIONS

Les membres de la section de St-Lazare protestent avec véhémence contre les lenteurs dont on fait preuve en haut lieu pour la liquidation des retraites. Ils citent le cas de leur ancien camarade Saint-Martin qui, mis à la retraite à compter du 1er avril 1924, n'a pas encore reçu son titre de pension ni touché un centime, bien qu'il soit muni de pièces réglementaires d'après lesquelles il devrait avoir perçu, en bonne partie, les quatre cinquièmes du montant de sa pension échue.

Pourquoi ces retards, pourquoi ces étranges procédés ? Serait-ce qu'il n'y a pas eu de délégation de fonds par les services de la comptabilité du 1er Bureau ? Sinon, quels sont les vrais motifs, où sont les responsabilités ?

C'est une honte de traiter de la sorte des agents qui, comme Saint-Martin, ont servi dans l'armée et dans l'administration pendant plus de 30 ans. Bien d'autres sont logés à la même enseigne que lui, qui attendent depuis des mois et des mois qu'on leur verse un premier acompte.

Quand on n'a pu amasser quelques maigres économies avec les traitements insuffisants de la carrière administrative, et quand on est trop usé pour s'adonner à quelque occupation misérablement rétribuée, faut-il alors prendre la besace, mendier pour ne pas crever de faim, errer et coucher n'importe où, comme les vagabonds traqués par les gendarmes ?

Interprètes de tous ceux qui sont victimes de ces lenteurs ou nonchalences incompréhensibles, nous demandons que les comptes des ayants droit soient réglés plus promptement. On a bien le droit de réclamer cela sans prier et sans supplier, et *de l'obtenir*, quand on a fait le métier de gardien dans les prisons pendant un quart de siècle ou davantage.

LE BUREAU.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, s'est réuni le 2 mars 1925 à 20 h. 45, sous la présidence du camarade Lallemand.

Etaient présents : Martel, Bilquez, Richet, Godet, Gady, Colonna, Gaillard, Cholard, Péry, Leroy, Planté, Chagnon, Lallemand, Cartou F., Cartou D., Laville, Planchet, Leccia, Bouquin, Cunault, Gailledrat.

De service ou excusés : Imbert, Claquin, Granet, Delmas, Lhéridean.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté à l'unanimité.

Adhésion : les adhésions ci-après au Syndicat sont admises sans observations :

Badeigts, Favre, Hervé, Mme Monnier, Schorr, Baumgartner, Frath, Dessens, Vogt, Sieffert, Rug, Yecker, Bieth, Gutgunst, Dierheimer, Supper, Soutter, Kussler, Boudignon, Galasso, Carpentier, Bessard, Girard, Tognasi, Chamblay, Barillaud, Gourjon, Blin, Lecomte, Walh, Colin, Schoppmann, Baumgartner, This, Simon, Weidling, Seitz, Clémentz, Brinster, Lambour, Rapinat, Klein, Georg, Reeb, Schoeb, Schenker, Scheffer, Hauss, Huber, Moreau, Percheron, Coussineau, Brohy, Lasserre, Valentin, Picard et Lascombes du P.S., Holveck, Sieffert et Bumeau du P. A.

Exclusion : la section de Poissy, s'étant prononcée aux bulletins secrets pour l'exclusion de Michelon, le Conseil en prend acte.

Le secrétaire général donne connaissance de la correspondance, une lettre de Guillou confirmant sa démission de membre du Conseil d'administration.

De Phalsbourg, où la section demande au Conseil d'intervenir pour l'obtention des billets à demi-tarif sur les chemins de fer et le rappel du service militaire (temps légal), pour l'avancement de traitement des camarades Alsaciens.

De Nîmes, cette section signale la situation du camarade Poursine, de la Maison d'arrêt, malade des suites de blessures contractées dans l'exercice de sa fonction et qui se trouve sans traitement, bien qu'ayant 15 ans de services et deux enfants à sa charge.

D'une protestation du camarade Parron, de Fresnes, qui considère comme irrégulière l'élection d'un membre du bureau de la section, à un deuxième tour de scrutin.

Après quelques explications de Godet, cette requête est écartée.

De Marseille, au sujet des élections du bureau, Martel, Richet, fournissent au Conseil quelques renseignements et Gady préconise que pour refaire l'entente dans cette section, il serait nécessaire d'indiquer qu'il faut que le bureau soit constitué entre camarades de Chave et de Saint-Pierre ; le Conseil décide qu'une réponse en ce sens sera faite.

De Poissy, Gailledrat, au nom de la section, déclare que lorsque les agents sont de service de nuit, ils font 41 heures de présence sur 48, en outre, dit-il, le personnel fait complètement défaut dans les prisons de Versailles, le service s'en trouve très surchargé et le personnel dans l'insécurité.

Martel dit qu'une nouvelle intervention aura lieu auprès du Directeur général.

D'Angoulême, où la section demande à ce qu'une intervention soit faite en faveur de Renaud pour l'y faire réintégrer, il est décidé de faire une nouvelle démarche.

De Marseille, où le bureau signale que les classes de 1924 ne sont toujours pas payées aux ayants droit.

Du Crédit Lyonnais, qui fait connaître qu'il reste dans cette banque, la somme de 308 fr. 88.

Un ordre du jour fédéral, porté à la connaissance du Conseil, sera inséré au « Réveil ».

En raison de nombreuses demandes adressées par les camarades, qui pendant leur carrière, se sont pour une raison quelconque, fait mettre en disponibilité, Richet est chargé de publier une note au « Réveil » pour les renseigner.

Le Conseil décide de se réabonner au « Journal officiel » et les fonds sont votés.

En raison du manque de personnel qu'il y a partout, le secrétaire général déclare qu'en haut lieu, on ne voudrait pas faire de nominations avant que soient réaffectés les agents des établissements qui doivent être supprimés.

Une discussion s'engage sur cette question, puis le Conseil décide de demander audience au garde des Sceaux ; sont désignés pour faire partie de cette délégation : Martel, Bilquez, Richet, Gady et Chotard.

La délégation devra demander : 1° à ce que les vacances d'emploi soient pourvues de titulaires immédiatement ; 2° l'application des lois sociales, repos hebdomadaire et semaine de 48 heures ; 3° création de 500 emplois pour remplacer les militaires à la garde extérieure des prisons.

Richet insiste pour que le personnel des établissements qui doivent être supprimés, soit réparti dans les maisons où il fait défaut, afin que l'effectif reste le même.

Le secrétaire général rend compte des travaux de la première sous-commission, qui s'occupe de la transportation, il indique, que pour transférer un détenu au bagne, cela coûte 940 fr. et qu'une place vide dans le bateau, revient à 700 fr., c'est pourquoi dit-il, on envisage de maintenir les condamnés en France.

Gailledrat, craint que le personnel en soit victime et Godet, que les établissements actuels soient insuffisants ; Martel déclare que l'on envisage l'ouverture de maisons centrales fermées depuis longtemps — mais qu'au préalable les maisons centrales actuelles peuvent suffire pendant 4 ans.

Richet fait remarquer combien il serait alors néfaste de supprimer un grand établissement à la veille d'en ouvrir d'autres, il nous faut démontrer le ridicule de la proposition faite par la Commission des Economies.

Bilquez dit que l'on s'occupe de la récupération des frais de justice ; de la liberté conditionnelle ; de l'exploitation de la main-d'œuvre pénale ; l'Etat dit-il, doit travailler pour l'Etat et l'on doit ensuite relever les tarifs des entrepreneurs.

Il indique ensuite qu'il a présenté un vœu, tendant à l'application de la semaine de 48 heures pour le personnel et du repos hebdomadaire ; ce vœu, dit-il, fut adopté à l'unanimité.

Quant au vœu qu'il présenta, demandant d'amorcer la réforme pénitentiaire par la suppression de quelques maisons d'arrêt, il fut l'objet d'une discussion assez vive, mais fut néanmoins voté ; il en fut de même pour le vœu émis par le Syndicat, tendant au rattachement de tous les services pénitentiaires au même ministère.

Bilquez déclare que M. Vialat fit à la quatrième sous-commission, un exposé merveilleux sur la réorganisation des colonies agricoles.

Cartou indique que le personnel doit réclamer une meilleure nourriture pour les pupilles.

Bilquez ajoute que le 12 mars, la troisième sous-commission doit s'occuper du personnel, il importe donc, dit-il, de voir dès maintenant quels sont les points qui doivent le plus particulièrement retenir l'attention.

Gady demande que spécialement, l'on s'arrête aux points suivants : meilleur recrutement, éducation, répartition et rétribution du personnel, application intégral des lois sociales, cette thèse fut admise et les délégués mandatés pour la soutenir.

Le Conseil charge Richet de faire le nécessaire pour la propagande en faveur de la souscription fédérale, tant directement auprès des bureaux de section que par le « Réveil ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h. 30.

De l'exploitation de la main-d'œuvre pénale

Le personnel de nos prisons se fait aujourd'hui une idée très exacte des devoirs de sa charge et n'a pour accomplir sa tâche nul besoin des conseils des « fermiers généraux » de l'Administration pénitentiaire.

Le travail étant l'agent le plus actif de moralisation, le personnel en ces temps difficiles serait à même de préconiser d'heureuses initiatives, en ce qui concerne le relèvement moral des détenus qui lui sont confiés.

Pour atteindre ce but, il ne s'agit pas de faire exécuter aux détenus un travail de bête de somme. Non, il faudrait, autant que faire se peut, occuper ceux-ci selon leurs aptitudes, mais encore faudrait-il que l'Etat fasse lui-même exploiter les travaux en régie.

En attendant, il faut que le travail soit rémunéré en proportion de ce qu'il vaut, pour être exécuté avec goût et intelligence.

Parmi les industries pratiquées dans les prisons départementales, certaines, comme celles-ci par exemple :

Triage et décorticage de vieux chiffons non désinfectés ;

Raccommodage de sacs à charbon ;

Nettoyages de vieux cuirs ;

Tressage de cordes en rotin,

n'auraient jamais dû être introduites dans les prisons. A ce sujet je me permettrai de signaler que notre dévoué secrétaire général a vu lui aussi se pratiquer l'exploitation de la première et de la dernière de ces industries dans de grandes prisons du centre.

Il a vu comme moi des détenus occupés à ces travaux, couverts de vermine ; il a vu, et pour cause, des agents obligés de changer de vêtements deux fois par jour pour éviter de porter chez eux les germes de maladies les plus répugnantes. Je n'en dirai pas davantage, mais cela seul suffit à démontrer que, si le travail est un facteur moral exceptionnel, il faut s'attendre à un résultat absolument négatif lorsqu'il s'agit des industries citées plus haut.

Ceci posé, nous en reviendrons à la rémunération du travail.

Nous voyons dans certaines prisons des détenus travaillant à la journée pour un salaire de 1 fr. à 1.70 ou 1.80. D'abord, et pour commencer, le système de rémunération à la journée ne devrait être employé que pour les travaux non tarifables en série ; en outre, un bon ouvrier ne peut par ce procédé se distinguer d'un paresseux ; ce n'est donc pas par ce moyen que l'on peut stimuler les énergies.

Le travail d'une journée moyenne de prisonnier vaudrait au dehors de 10 à 12 fr. Le confectionnaire réalise donc un bénéfice considérable sur le travail des détenus ; il va sans dire que la différence entre le prix de journée payé et celui de rapport n'est pas totalement encaissé par celui-ci, lequel sans aucune espèce de doute doit accorder une large gratification à l'entrepreneur général !!!

N'y aurait-il donc pas lieu, pour mettre un terme à un pareil état de choses, de dresser pour chaque industrie et pour toute la France un tarif uniforme qui laisserait aux détenus après retenue des dixièmes, une moyenne de 2 fr. 50 à 3 francs par journée de travail (pécule disponible et réserve compris) ?

Il va sans dire qu'en ce qui concerne le service général, la même revision pourrait être faite sans difficulté. Ces différentes questions pourraient être promptement solutionnées en attendant que l'Etat prenne l'initiative de récupérer les millions qu'il abandonne si généreusement à nos fermiers généraux.

Un Surveillant-chef.

LES 250 FRANCS

Un premier acompte de 125 francs sera payé aux fonctionnaires à partir du 20 avril 1925. Que nos camarades ne s'impatientent pas trop car ils doivent savoir que, bien souvent, les Pénitentiaires ne sont payés que bons derniers.

Néanmoins, nous ferons notre possible pour qu'en haut lieu, l'on se hâte un peu ; nous demanderons à M. le Directeur général de vouloir bien donner des instructions fermes pour que nous ne soyons pas toujours les éternels oubliés.

NECROLOGIE

Nous avons le regret de porter à la connaissance de tous nos camarades le décès du camarade Chrétien, de la section de Riom.

Nous prions la famille de ce camarade d'agréer nos plus sympathiques condoléances.

NOTA

L'abondance de matière nous oblige à reporter au « Réveil » de mai, les articles ci-après :

L'Action fédérale ; Une mise au point · Syndicat de fonctionnaires ; Une iniquité ; Le budget au Sénat ; L'indemnité aux mobilisés.

Une modification qui s'impose

Jamais je n'ai considéré la question de la médaille pénitentiaire comme une revendication de premier ordre.

Il y a évidemment des améliorations matérielles et morales plus urgentes. Je reconnais cependant que beaucoup de nos vieux camarades, dans l'attente d'autres progrès, ont le devoir de s'en occuper et je les engage à le faire. Certes, depuis quelques années le nombre de ses distinctions a été sensiblement augmenté et son attribution plus rationnelle ; malgré cela, nous sommes encore bien loin de quelque chose de juste et la première promotion des vieux retraités le prouve surabondamment pour que notre syndicat s'en occupe à son tour d'une manière assez pressante afin de ne plus voir de bons et loyaux serviteurs s'en aller en retraite sans avoir obtenu l'unique insigne de l'administration.

Et puis, il faut aussi admettre qu'il y a des éléments nouveaux qui militent en faveur d'une modification urgente pour l'attribution de cette médaille, si l'on veut bien entendre en faire bénéficier la majeure partie du personnel, et notre administration le comprendra sans peine, parce que des instructions antérieures indiquent aux administrations locales de ne proposer les agents pour cette distinction qu'à 25 ans de service. Or, en vertu de la dernière loi des pensions, à 25 ans de service tous les agents peuvent et devront peut-être demain, faire valoir leurs droits à la retraite. Ce qui fera que la proposition, dans un grand nombre de cas, coïncidera avec le départ.

Vous me direz qu'ils pourront être décorés en retraite ; non, après c'est trop tard, le rôle de la médaille est terminé. Ce n'est qu'une chose posthume. Il faut pour qu'elle est une valeur morale, qu'elle soit obtenue en activité de service. Pour atteindre ce résultat, deux solutions me paraissent indispensables : 1° l'inscription sur un tableau destiné à cet effet de tous les agents atteignant leur vingtième année de service ; 2° une augmentation du nombre de médailles dont le coût ne déséquilibrera pas notre budget, mais il permettra de donner satisfaction à une catégorie de bons serviteurs.

GUERINI.

Mouvement dans le Personnel

MUTATIONS

Par arrêté du 14 avril 1925

SURVEILLANTES

Mme **Dauguet**, surveillante à Rouen, passe à Rennes.

Mlle **Dias**, surveillante à Doullens, passe à Fresnes.

Mme **Hecquet**, surveillante à Clermont, passe à Fresnes.

Mlle **Lesbros**, surveillante à Nancy, passe à Lyon.

Mme **Serpaud**, première surveillante à Clermont, passe à Lyon.

SURVEILLANTS

Eugène, surveillant à la Santé, passe au Dépôt.

Leroy, surveillant à la Santé, passe au Dépôt.

Leleu, surveillant à Loos, passe à la Conciergerie.

André, surveillant à Belle-Ile, passe à Morlaix.

Postre, surveillant à Clairvaux, passe à Nîmes.

Jouquet, surveillant à Clairvaux, passe à Melun.

Laveau, surveillant à Lyon (arrêt), passe à Fresnes.

Mouhat, surveillant à Sarreguemines, passe à Riom (arrêt).

Leclère, surveillant à Evreux, passe à Clairvaux.

Guidt, surveillant à Claivaux, passe à Perpignan.

Brachet, surveillant à Loos, passe à Riom (centrale).

Raquillet, surveillant à la Santé, passe à Chalon-sur-Saône.

Desbœuf, surveillant à Claivaux, passe à Montbéliard.

Renaud, surveillant à St-omer, passe à Bordeaux.

Garti, surveill. à Aniane, passe à Poissy.

Lubineau, surveillant à Loos, passe à Versailles (arrêt).

Bonnet, surveillant à Eysses, passe à St-Maurice.

Charbouillet, surveillant à Loos, passe à la Santé.

Beaugendre, surveillant à Valenciennes, passe à la Roquette.

Delbos, surveillant à Eysses, passe à Aniane.

Bonal, surveillant à Aniane, passe à Eysses.

Lieoine, surveillant à Poissy, passe à Angoulême.

Capitaine, surveillant à Orléans, passe à Fontevrault.

Beaugendre, surveillant à la Roquette, passe à Rennes (arrêt).

Castres, surveillant à Caen (centrale), passe à Lorient.

Rivière, surveillant à Rennes (arrêt), passe à Eysses.

Géraud, surveillant à Loos, passe à la Santé.

Sablayrolles, surveillant à Loos, passe à la Santé.

Tixier, surveillant à Claivaux, passe à la Santé.

Hubert, surveillant à la Santé, passe à Saint-Lazare.

Hervet, surveillant à Poissy, passe à la Santé.

Regnault, surveillant à Clairvaux, passe à Fresnes.

Boulanger, surveillant à Châlons-sur-Marne, passe à Fresnes.

Vallot, surveillant à Charleville, passe à Riom (arrêt).

Pitgelin, surveillant à Loos (centrale), passe à Loos (cellulaire).

Garnier, surveillant à Loos (centrale), passe à Loos (cellulaire).

Rayter, surveillant à Abbeville, passe à Boulogne-sur-Mer.

Bernard, surveillant à Loos, passe à Amiens.

Ducruez, surveillant à Poissy, passe à Lyon (arrêt).

Girard, surveillant à Rouen, passe à Lyon (arrêt).

Chaptal, surveillant à Riom (centrale), passe au Puy.

Dalverny, surveillant à Clairvaux, passe à Nîmes (centrale).

Marzi, surveillant à Draguignan, passe à Aix.

Bijon, surveillant à Claivaux, passe à Chalon-sur-Saône.

Magne, surveillant à Reims (arrêt), passe Chalon-sur-Saône.

Retrue, surveillant à Verdun, passe à Riom (centrale).

Salesse, surveillant à Caen (centrale), passe à Riom (centrale).

Saurat, surveillant à Beaugé (emploi supprimé), passe au Mans (emploi créé).

Damas, surveillant à Poissy, passe à Riom (centrale).

Jourdan, surveillant à Riom (centrale), passe à Poissy.

CHEFS

Toineau, chef à Rennes (arrêt), passe à Blois.

Texier, chef à Châteaulin, passe à Perigueux.

Roussarie, chef à Aix, passe à Chambéry.

Arzens, chef à Argentan, passe à Rennes (arrêt).

Maurin, chef à Privas, passe à Aix.

Hours, chef à Castellane, passe à Carcassonne.

Ducrocq, chef au Blanc, passe à Clermont.

Le Boutter, chef à Ancenis, passe à Argentan.

Dignac, chef à Lectoure, passe à Privas.

Debrienne chef à Grenoble, passe à Bar-le-Duc.

Barraud, chef à Trévoux, passe à Mâcon.

Jullien, chef à Charolles, passe à Grenoble.

PREMIERS SURVEILLANTS

Rolland, premier surveillant au Val-d'Yèvre, passe à Belle-Ile.

Forest, prem. surveillant à Nancy, passe à Loos (centrale).

Renaud, prem. surveillant à Clairvaux, passe à Nancy.

COMMIS GREFFIERS

Lejeune, commis-greffier à Aix, passe à Brest.

Serpaud, comm.-greff., à Clermont, passe à Lyon (arrêt).

Colomer, comm.-greff. à Nîmes, passe à Toulouse.

Portal, comm.-greff. à Montpellier (arrêt), passe à Eysses.

Gibouin, comm.-greff. à Nîmes (centrale), passe à Belle-Ile.

Tourmente, commis-greff. à Beauvais, passe à Melun (centrale).

Ricutord, commis-greffier à Riom, (centrale), passe à Nîmes (centrale).

Gros, commis-greffier à Nîmes arrêt, passe à Nîmes (centrale).

Bruguerolles, commis-greffier à Grenoble, passe à Nîmes (arrêt).

NOMINATIONS

Par arrêté du 14 avril 1925

Mlle **Longuet**, nommée surveillante à Rennes.

Mlle **Martimé**, nommée surveillante à Rennes.

Mme **Mercier**, nommée surveillante à Rennes.

Mme **Royer**, nommée surveillante à Nancy.

Mlle **Bruschi**, nommée surveillante à Doullens.

Mlle **Trezet**, nommée surveillante à Clermont.

Mme **Bourlange**, nommée surveillante à Cadillac.

Mlle **Proy**, nommée surveillante à Doullens.

Mme Vve **Gouin**, nommée surveillante à Doullens.

Mme **Griffault**, nommée surveillante à Nancy.

Mme **Mandon**, nommée surveillante à Rouen.

Mme **Rodibou**, nommée surveillante à Rennes.

Par arrêté du 14 avril 1925

PREMIERE SURVEILLANTE

Mlle **Balavoine**, surveillante à Clermont est nommée première surveillante sur place.

CHEFS

Léonardi, premier surveillant à Fresnes, chef à la Roquette.

Abadie, premier surveillant à Saint-Martin-de-Ré, chef à Lavaur.

Bonnet, premier surveillant à Aix, chef à Montélimar.

Gleret, commis-greffier à Mulhouse, chef à Ploërmel.

Margerit, premier surveillant à Lyon (arrêt), chef à Mauriac.

Peredes, premier surveillant à Ensisheim, chef à Marvejols.

Carrias, premier surveillant au Val d'Yèvre, chef à Aurillac.

Rossi, premier surveillant à Clairvaux chef à Saint-Marcellin.

Champ, commis-greffier à Brest, chef au Blanc.

Foucher, premier surveillant à Belle-Ile, chef à Ancenis.

Miqueu, commis-greffier à Rouen, chef à Lectoure.

Mallet, commis greffier à Bordeaux, chef à Castellane.

Meslin, commis-greffier à Metz, chef à Chateaulin.

Halary, premier surveillant à Saint-Etienne, chef à Trévoux.

Odeyer, commis-greffier à Lyon (arrêt), chef à Charolles.

Michel, commis-greffier à Dijon, chef à Lure.

Rivière, commis-greffier à Béthune, chef à Nogent-le-Rotrou.

PREMIERS SURVEILLANTS

Lacaze, surveillant à Saint-Martin-de-Ré, premier surveillant sur place.

Morin, chef à Nogent-le-Rotrou, premier surveillant à Amiens.

Garrigue, surveillant à Poissy, premier surveillant sur place.

Debouzy, surveillant à Clairvaux, premier surveillant à Loos (centrale).

Chantel, surveillant à Reims, premier surveillant à Clairvaux.

COMMIS-GREFFIERS

Néel, surveillant à Caen, commis-greffier à Rouen.

Laffaire, surveillant à Angoulême, commis-greffier à Bordeaux.

Rausch, candidat militaire, commis-greffier à Metz.

François, candidat militaire, commis-greffier à Dijon (correction).

Bruyère, surveillant à Loos, commis-greffier à Béthune.

Petaur, surveillant à Poissy, commis-greffier à Poissy.

Delattre, surveillant à Bar-le-Duc, commis-greffier à Nancy.

Delzers, surveillant à Saint-Maurice, commis-greffier à Riom (centrale).

Garnier, surveillant à Fontevrault, commis-greffier à Beauvais.

Bartoli, candidat militaire, commis-greffier à Aix.

REINTEGRE

Robiet, ex-commis-greffier, commis-greffier à Châlons-sur-Saône.

DISPONIBILITE SUR DEMANDE

Gros, surveillant à P[illegible]ssy.

Sengeli, surveillant à Colmar.

Tribune des Sections

Saint-Hilaire

La section de Saint-Hilaire s'est réunie les 23 et 24 janvier, sous la présidence du camarade Chatry. Après discussion de plusieurs questions locales, à l'unanimité, le vœu suivant est voté :

Que l'esprit de la circulaire du 1er août 1921, relative aux ventes faites au personnel des colonies agricoles, soit respecté et appliqué avec justice.

Le Bureau.

Réunie à nouveau les 26 et 27 février, sous la présidence du camarade Chatry.

Il est donné connaissance de la correspondance émanant du siège, ainsi que de divers parlementaires.

Pour répondre à l'appel de la Fédération des Syndicats de fonctionnaires, à l'unanimité, il est décidé qu'une souscription sera ouverte.

L'adhésion au Syndicat du camarade Braconnier est acceptée à l'unanimité.

Le Bureau.

Phalsbourg

La section de Phalsbourg, réunie le 26 février, sous la présidence du camarade Schoppmann, a adopté les vœux suivants :

1° Décompte, pour l'avancement de traitement du personnel alsacien-lorrain, du service militaire légal, effectué par celui-ci dans les rangs de l'armée allemande, en vertu du traité de Francfort ;

2° Concernant les promotions, à la suite de concours, du personnel de surveillance du cadre alsacien-lorrain ;

3° Concernant une réduction de 50 p. 100 sur les billets de chemins de fer.

La section a définitivement constitué son bureau. Sont élus :

Schoppmann, secrétaire ; Wahl, adjoint ; Baumgartner, trésorier ; This, adjoint.

Le Bureau.

Rennes

Séance du 26-2 1925

Les membres de la section syndicale du personnel de surveillance pénitentiaire de Rennes se sont réunis dans leur local habituel, sous la présidence du camarade Roche, secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du compte rendu de la dernière séance, qui est adopté.

Le secrétaire annonce l'adhésion de trois nouveaux camarades qui viennent grossir les rangs de la section syndicale, et les en félicite ; il espère que cet exemple sera suivi.

Le secrétaire donne ensuite lecture de la correspondance et fait part du résultat magnifique concernant les élections des délégués au Conseil de discipline, ainsi que de la Commission de réforme. Il fait part aussi du résultat acquis, grâce à la ténacité de notre Conseil d'administration, des 22 jours de congé. Tous les membres présents applaudissent.

Le camarade Meigney, trésorier de la section, demande de vouloir bien désigner des membres pour contrôler la caisse. La section lui fait confiance, et les membres présents le félicitent du dévouement qu'il apporte à sa fonction, et à l'unanimité approuve ses comptes.

Le secrétaire, sur intervention de plusieurs camarades surveillants, reçoit mandat d'intervenir auprès de M. le Directeur, au sujet d'une surveillante faisant les fonctions de première, qui n'a pas sa raison d'être, et qui est exemptée du service de surveillance d'atelier et de garde, cela malgré plusieurs interventions et démarches.

Le secrétaire fait connaître aussi la pénurie du personnel à la Maison d'arrêt de Rennes, qui de ce fait est toujours privé du repos hebdomadaire depuis avril 1924, et où la plupart du temps un seul et unique agent assure la surveillance et a la responsabilité d'une population détenue exagérée, et prie le Conseil d'administration d'intervenir auprès de la Direction afin que cesse cet état de choses.

Plusieurs camarades interviennent aussi au sujet de la situation qui est faite au personnel de l'arrêt, ainsi que des brimades qu'ils subissent de la part du gérant de l'entreprise. Cette situation est intolérable, disent-ils, et nous sommes écœurés des faits et gestes de ce Monsieur, qui ne manque pas une occasion pour nous narguer, et qui fait tout pour mettre entrave à notre service. Ce Monsieur se croit tout permis et veut être le maître.

La séance est levée à 22 heures.

LE SECRETAIRE.

Ensisheim

La section d'Ensisheim s'est réunie le 5 mars 1925 dans une salle de l'hôtel de la couronne, sous la présidence du camarade Ludaescher. Tous les membres sont présents, exceptés le camarade Husson, de service de nuit.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance on procéda à l'élection du bureau, les bulletins de Colmar étant arrivés.

Sont élus :

Secrétaire : Ludaescher ;

Secrétaire adjoint : Clémentz (Colmar) ;

Trésorier : Bosch ;

Trésorier adjoint : Boutin ;

Il est décidé ensuite de faire de nouvelles démarches pour enfin obtenir une indemnité de résidence.

D'après quelques camarades le réseau d'Alsace et de Lorraine aurait accordé des réductions de tarif à diverses catégories de fonctionnaires et le secrétaire est chargé de prendre des renseignements plus précis et de faire les demandes pour le personnel pénitentiaire au cas où ces bruits seront confirmés.

On adopta ensuite diverses résolutions concernant le service local et en particulier le service de nuit et le secrétaire est chargé de se mettre en relation avec l'autorité locale pour mettre ces questions au point.

On se sépare à 11 heures.

Caen

Réunion de la section de Caen, le 11 mars 1925, salle Langevin, sous la présidence du camarade Robin, secrétaire.

Assisté des camarades Le Baillif et Jeanne, secrétaire général de la Fédération départementale du Calvados.

Le secrétaire déclare la séance ouverte à 8 h. 30. En termes émus il dit qu'il a fait appel aux camarades (syndiqués et non syndiqués) à seul fin de réveiller les indifférents, car dit-il, il y en a parmi nous, il faut que ces indifférents sortent de leur torpeur, ils doivent revenir grossir nos rangs.

Il rapelle ce qu'était la section il y a dix ans, et fait remarquer qu'elle était une des premières de France, parce que à ce moment l'union était parfaite.

Le secrétaire fait appel à tous les non-syndiqués et les invite à venir grossir les rangs de la section.

« A cet effet dit-il j'ai invité les camarades Le Baillif et Jeanne qui sont de vrais syndicalistes et de bons militants, ils vont pouvoir vous dire les avantages obtenus par notre syndicat, et ce qu'il nous reste encore à faire.

La parole est au camarade Lebaillif.

Ce camarade, en termes très éloquents, fait renaître la vie syndicale, il fait éloge de nos militants, fait ressortir ce qu'était notre situation avant le 11 mai 1924.

Il parle longuement de la Fédération des fonctionnaires, des militants qui sont à la tête des groupements, qui sacrifient leur repos sans compter pour la collectivité, il fait remarquer que la plupart de ces camarades était capables de tenir une autre situation, ils l'ont négligée pour pour lutter pour le bien-être de tous, nous devons donc prêter notre concours sans rien négliger.

Il termine son éloquent discours très applaudi par tous les camarades en faisant appel à l'union dans le syndicat. La parole est au camarade Jeanne qui fait remarquer qu'après les bonnes paroles du camarade Le Baillif il n'a rien à dire à part quelques petites revendications qu'il présente au sujet de Fédération départementale.

Le camarade Robin, secrétaire, les remercie.

La séance est levée à 10 h. 30.

Pour le Bureau.

Fontevrault

Procès-verbal de la réunion du 10 mars 1925.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté après une légère réplique du camarade Poulalion.

Lecture de la correspondance émanant des sous-groupes et du siège social, cette lecture ne donne lieu à aucun commentaire.

Les camarades Pontic, Beaudet et Fougeray sont admis à l'unanimité dans le syndicat.

Puis quelques camarades dénoncent la liberté que prend un confectionnaire, liberté qui frise de très près l'insolence. Des camarades décident de laisser l'affaire du 24 février, mais prennent la résolution que la première fois que pareille chose se renouvellera, ils sauront se défendre malgré les menaces faites.

Le camarade Dardaine lit la circulaire de la Fédération nationale des fonctionnaires, le camarade Trimoulet la commentant fait revivre en quelques mots la situation faite pendant les quatre années du Bloc national, de sinistre mémoire, et fait un appel pour que chacun verse son obole : « Car, dit-il, j'espère que pas un de vous n'aspire à revoir des mauvais jours, où vos meilleurs militants étaient frappés sans merci, et qui, malgré la répression brutale dont ils furent l'objet, n'ont cessé de relever la tête en militants conscients d'avoir fait leur devoir et qui aujourd'hui par leur attachement sincère à la cause commune font l'orgueil et la force du Syndicat ».

Les camardes dans un élan sincère décident de verser chacun 3 francs pour la cause électorale.

Puis les camarades sont mis au courant par le camarade Trimoulet de la situation lamentable du camarade Raffault, après un exposé détaillé de ce qui a été fait, les camarades votent l'ordre du jour suivant :

« Les camarades de la 16e section réunis dans leur local habituel, le 10 mars 1925, après avoir entendu leur secrétaire émus de la situation lamentable du camarade Raffault font appel à la bienveillance du directeur général pour que la pension de ce camarade soit liquidée le plus tôt possible.

La séance commencée à 19 h. 10 est levée à 20 h. 30.

LE BUREAU.

Eysses

Procès-verbal des séances des 25 et 26 mars 1925 :

Présidence : Allemandou.

Présents : 21.

Malades et excusés : 7.

Absents : 3 : Trémouille, Marmiesse et Grabette.

La séance est ouverte à 8 heures du soir. Le secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté à l'unanimité. Lecture est faite de la correspondance du siège social et des parlementaires du département.

Le secrétaire souhaite au nom de tous la bienvenue au camarade Motes, sincère militant, nouvellement arrivé à la section.

Les membres de la section approuvent le versement de 5 francs pour l'action fédérale.

La section a décidé d'adresser ses félicitations au Conseil pour les congés annuels de 22 jours qu'il a obtenu en notre faveur. Mais proteste énergiquement pour les 5 jours que nous perdons, compensant les heures supplémentaires que nous faisons pendant le service d'été, si l'on ne nous applique pas la circulaire du 21 juin 1920. L'action engagée en vue de l'application de cette circulaire continue.

Après un exposé du camarade Richou, concernant la vie chère, il a été décidé d'appuyer de toutes nos forces l'action du siège social, en vue d'obtenir la base des traitements de début à 6.000 fr.

L'assemblée continue sa discussion par quelques causeries sur le service, notamment sur les postes fixes et sur les revendications locales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Le Bureau.

Roquette

Les camarades de la section, réunis le 25 mars, constatent avec regret que, malgré la circulaire rappelée dans le « Réveil », au sujet des postes fixes, aucune modification n'est apportée dans leur

établissement. Pour mettre fin à cette lacune, un referendum soumis à la signature de chacun est proposé

Séance du 28 mars — Après avoir pris connaissance du referendum, les adhérents sont surpris que quatre collègues s'opposent aux changements des postes ; parmi ceux-ci, figurent les deux principaux membres du bureau : le secrétaire Leroy et l'adjoint Planté. La mauvaise attitude de ces deux collègues fut jugée d'autant plus sévèrement, que leur démission du bureau s'imposait.

Séance du 31 mars — La section procède au vote en vue du remplacement des postes vacants du bureau ; furent nommés à la majorité absolue : le camarade Durbecq comme secrétaire, et le camarade Brunet comme adjoint ; ces derniers ayant acceptés, remercièrent chaleureusement leurs collègues de la confiance qu'ils voulaient bien leur accorder.

En fin de séance, le trésorier Claquin fit une chaude allocution au sujet de la propagande électorale ; après avoir fait, de nouveau, appel à la bonne volonté de chacun ; quelques camarades jusque-là insouciants, firent un geste généreux en faveur de la souscription.

Le Bureau.

Section de Thouars

Notre sympathique directeur M. Roc, de la Maison centrale qui, comme chacun le sait, vient d'être promu à la Légion d'honneur, avait été l'objet de la part de tout son personnel, d'une grande manifestation de sympathie. Il a voulu à son tour manifester sa profonde gratitude à tous ses collègues. Réunis dans une grande salle aménagée à cet effet, M. Roc qui offrait un vin d'honneur, voulu bien lui-même présider à cette charmante réunion.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous, il donna la parole au secrétaire de la section syndicale. Chenais se leva et très éloquemment, s'adressa à son Directeur en ces termes :

Monsieur le Directeur,

L'autre soir, M. le contrôleur vous a dit en des termes forts émouvants combien tout le personnel de la Maison centrale de Thouars était heureux de vous apporter avec toutes ses félicitations à l'occasion de votre promotion à la haute dignité de la Légion d'honneur, son tribut de respect et de profonde reconnaissance. Vous nous avez dit aussi, M. le Directeur, combien vous étiez touché de la spontanéité avec laquelle votre personnel a tenu à vous manifester ses sentiments.

Il est vrai, en effet, que l'étincelle dont parlait M. le contrôleur avec une réelle assurance, a rejailli tout entière sur ce personnel subalterne qui vous vénère. C'est pourquoi le personnel de surveillance qui vous est entièrement dévoué, m'a fait l'honneur de me désigner pour venir vous manifester les sentiments d'admiration et d'affection qu'il éprouve pour votre personne. Ce personnel ne peut pas oublier que vous avez toujours été le précurseur de cette justice à laquelle nous en appelons tous les jours pour la défense des humbles dont nous sommes.

Nous savons tous, que depuis que vous êtes à la Maison centrale de Thouars, vous n'avez pas cessé de défendre nos intérêts de tout votre talent et de tout votre cœur.

Votre œuvre est belle, M. le Directeur, votre affection est féconde, vos avis sont précieux, l'administration supérieure a certainement compris la puissance des réalisations qu'il y avait chez vous, et aujourd'hui vous en avez la juste récompense.

Monsieur le Directeur, nous vous prions encore une fois d'agréer nos félicitations qui, quoique modestes, n'en sont pas moins sincères.

Camarades du P. A. et camarades du P. S., levons nos verres en l'honneur de notre sympathique nouveau décoré et buvons à sa santé.

La justice a fait son œuvre.

M. Roc, visiblement ému, remercia de tout son cœur le personnel qui, par la voix de Chenais, venait de lui faire entendre des paroles aussi élogieuses. L'assura de son habituelle bienveillance et de tout son dévouement. Il termina en levant son verre à la santé de tous et des familles (des bravos éclatèrent). La soirée se continua avec entrain par des chansons et monologues, arrosés par du bon vin du Poitou.

Pour la section :
Le secrétaire,
CHENAIS.

Section de Haguenau

La section de Haguenau s'est réunie au siège social « Café de la Victoire », le 26 mars.

Tous les membres, sauf trois, excusés, étaient présents.

Lecture faite du procès-verbal de la réunion précédente, le contenu en a été approuvé sans discussion.

Deux questions importantes figurent à l'ordre du jour :

1° Suppression éventuelle de la colonie de Haguenau Le secrétaire donne lecture et traduction de la supplique-adressée à tous les parlementaires du département, ainsi que des réponses obtenues jusqu'à ce jour. Il est décidé qu'une copie de la dite supplique serait adressée, à titre documentaire, au Conseil d'administration à Paris ;

2° Par dépêche du 12 mars, l'administration supérieure a prononcé la suppression immédiate, à la colonie de Haguenau, de toute cession de main-d'œuvre pupillaire et animale, au personnel de l'établissement, par suite d'*abus constatés*.

La section consultée, est décidée à présenter des protestation énergiques contre cette mesure, au nom du personnel de surveillance à qui ne peuvent, en aucun cas, être imputés les abus signalés. Elle donne tous pouvoirs au secrétaire pour les présenter.

Sur une question posée par un membre de la section sur l'utilité du service de nuit supplémentaire imposé aux surveillants depuis le 16 décembre 1921, en raison de l'arrivée à Haguenau des pupilles de Saint-Bernard (un quatrième surveillant couche dans l'établissement toutes les nuits), il est décidé qu'une délégation se présenterait au Directeur pour lui exposer la situation et lui demander la suppression du dit service.

En outre les agents ayant fait leur service militaire en France, émettent le vœu que le Syndicat veuille bien intervenir pour qu'enfin ils obtiennent le reclassement auquel ils ont droit.

La séance est levée à 22 h. 30.

Le Bureau.

Lyon

La section de Lyon s'est réunie le 23 mars, sous la présidence du camarade Sangieral. Après lecture du procès-verbal qui est adpoté et de la correspondance, le secrétaire donne connaissance des rapports transmis : le premier ayant trait au rétablissement de l'indemnité accordée antérieurement par le département, a été adressé au Conseil général; l'autre au Conseil d'administration réclamant la nomination des agents qui manquent et l'augmentation de l'effectif d'au moins 3 agents.

Un vœu proposé par Paoli et Guidicelli, tendant à porter de 22 à 27 jours le congé des surveillants originaires de la Corse, est adopté

La section réclame que soit rétablie la facilité de cumuler deux congés annuels et demande que ceux qui en 1924 ont reculé leur congé pour 1925, aient droit aux 37 jours et demande que chaque section émette un vœu dans le même sens

Le Bureau.

Riom

Les membres de la section de Riom se sont réunis le 25 mars dans leur local habituel, sous la présidence du secrétaire qui fait connaître les démarches faites par le bureau, auprès de l'administration locale.

En ce qui concerne les heures de repas, le personnel a satisfaction, dès maintenant, à la Maison centrale de Riom ; un roulement des heures de repas fonctionne à la satisfaction de tous.

Lecture est faite d'une lettre du camarade Richet, en réponse à une protestation du secrétaire, concernant les frais de voyage des camarades qui passent au Conseil de discipline.

Le secrétaire maintient sa prostestation au nom des serviteurs honnêtes de province, qu'un accident du service peut amener devant leurs juges.

Désormais la plupart ne pourront se présenter et pour cause, tous les camarades présents approuvent le secrétaire et s'étonnent que cette question si importante ait paru naturelle aux camarades de Paris.

Le camarade Vignaud, de Riom, arrêt, constate qu'on ne fait rien pour améliorer le sort du personnel des Maisons d'arrêt. Lecture est faite d'un rapport qu'il a rédigé, ce rapport étant reconnu exact, la section donne mandat au Conseil de faire tout son possible auprès de l'administration centrale pour que nos camarades des Maisons d'arrêt profitent des mêmes avantages que le personnel des grands établissements. Le secrétaire donne lecture du procès-verbal du ?? novembre, où la section proteste également contre leur service. Ce passage du procès-verbal n'a pas paru au « Réveil ».

Le camarade Bargheon est admis dans le groupement.

La section aprouve la souscription de la Fédération et lève la séance aux cris de : vive le Syndicat.

Le secrétaire,

La Santé

La section de la Santé s'est réunie le 30 mars, à 20 h. 30, sous la présidence du secrétaire.

Après avoir discuté quelques questions et invité le bureau à les soumettre à la Direction locale, accompagné des auteurs des propositions pour les soutenir.

Après avoir entendu les nombreuses critiques concernant la nouvelle répartition des postes pour le changement du trimestre, s'élève contre le mode employé par l'administration locale, pour appliquer la circulaire du 31 mars 1920, rappelée le 4 septembre 1924.

La section ne saurait admettre, que l'on appelle roulement, un agent du 3e étage d'une division, passant au 3e étage d'une autre division, ainsi qu'un agent du rez-de-chaussée d'une division, placé au rez-de-chaussée d'une autre division.

Ce procédé est d'autant plus regrettable qu'il nuit à la bonne entente qui devrait exister entre camarades, tout en nuisant à la bonne marche du service ; on serait tenté de croire que l'administration locale cherche ainsi à diviser le personnel, pour régner.

Elle ne saurait admettre que certains agents soit, par l'administration, considérés comme indispensables, alors que d'autres sont pris pour bien peu de chose.

Elle juge inadmissible que tous les agents ayant passés le même examen, ne concourent pas chacun leur tour au même service et s'élève contre ce procédé, tout en réclamant un meilleur traitement, charte indispensable d'un meilleur recrutement.

Le Bureau.

Section de Lyon

Réunion du 21 mars 1925

Le départ d'un chef

Puisque c'est à l'occasion de votre départ que nous sommes réunis ici ce soir, je voudrais au nom de mes collègues et au mien, vous dire combien ce départ nous est pénible.

Il nous est pénible pour diverses raisons, je vais me permettre de vous en dire les principales.

Depuis de longues années déjà, que vous étiez notre chef, vous n'avez jamais cessé d'être pour votre personnel, juste et bienveillant, vous avez su toujours vous faire obéir et respecter, sans avoir recours à la manière forte, à la manière brutale, et cela pour le plus grand bien de tous. Pendant votre longue carrière, vous avez eu à solutionner bien des cas d'infraction à la discipline, vous les avez réglés sans nuire au gagne-pain de celui qui en était l'objet ; vous n'étiez pas un chef comme il y en a encore actuellement, qui se rangent du côté du plus fort pour mieux assouvir leur haine personnelle, cela, votre conscience ne l'aurait point permis.

Vous étiez l'ennemi des potins, comme il y en a dans toutes les administrations, vous étiez enfin l'ennemi de tout ce qui pouvait porter préjudice au bon ordre et à la discipline, à cette saine discipline que vous léguez à votre successeur.

Cette discipline, Monsieur le surveillant-chef, vous ne l'aviez pas forgée à coups de porte-plumes en écrasant et les uns et les autres, vous l'aviez forgée par votre fermeté et surtout par votre tact, par ce vrai tact que beaucoup de chefs ne connaissent pas, vous possédiez les qualités qu'un chef juste doit avoir. Aussi, c'est pour ces raisons et pour tant d'autres, que nous avons tenu à vous inviter, ce soir, pour vous dire ce que nos cœurs pensent de vous.

Monsieur le surveillant-chef, vous allez nous quitter, lorsque l'établissement disparaîtra à votre vue, jetez, je vous prie, un dernier regard vers ceux que vous laissez à la besogne si rude, ce regard vous sera rendu et pour vous le rendre, nous nous servirons de la devise des vieux vétérans, qui est celle de n'oublier jamais.

Et vous, Monsieur le surveillant-c.-greffier, vous, au caractère si doux autant que serviable, vous aussi, vous méritez une partie de nos remerciements, acceptez-les car ils partent du fond de nos cœurs.

Monsieur le surveillant-chef, Monsieur le surveillant-c.-greffier, au nom de mes collègues et au mien, je vous souhaite que vous puissiez jouir longtemps de cette retraite si bien gagnée, récompense de tant de soucis et de dangers, que mes ardentes paroles vous fassent oublier dans votre vie paisible, le mauvais sang que vous vous êtes fait parfois, en défendant notre cause.

A ceux qui vous sont chers et à vous-mêmes, je vous dit : soyez heureux !...

Le Bureau.

Nîmes

La section s'est réunie le 31 mars, sous la présidence de son secrétaire, Couderc.

Après avoir adopté le procès-verbal de la dernière séance, le secrétaire donne lecture de la correspondance, dont une lettre du camarade Guerini d'Avignon, traitant au sujet de la médaille pénitentiaire, et du progrès à l'action ; l'assemblée lui adresse ses félicitations.

Ensuite le secrétaire rend compte de la réunion tenue le 26 mars, en vue de la formation d'une section fédérale par département où tous les groupements adhérents à la Fédération nationale des fonctionnaires étaient représentés. Cette réunion avait pour but de fixer le montant de la cotisation par adhérents et par an.

Il a été décidé de porter à l'ordre du jour du Congrès de juin que tous les fonctionnaires perçoivent l'indemnité de déplacement, soit pour changement ou avancement.

Le secrétaire Couderc rend co... également du fonctionnement de la Commission départementale de réforme des pensions, réunie le 25 mars au siège de la Préfecture, où elle a émis son avis pour deux mises à la retraite, il dit que ces commissions paraissent très bien fonctionner, il démontre les avantages que le personnel peut obtenir.

Il rend compte du montant de la souscription fédérale (versement de 425 francs pour le département.)

Lecture est donnée des revendications locales, soumises par écrit à M. le Directeur.

Aucune satisfaction n'a été donnée sur les questions les plus importantes, soit pour le maintien des rondes pour le service de nuit, au mur de ronde, et la suppression des postes fixes (etc.).

Une discussion s'engage, où plusieurs camarades font remarquer que depuis quelque temps le personnel est surchargé de service, au sujet de la création d'un service de piquet le matin assuré par les agents de garde de nuit dans les dortoirs.

Le camarade Béraud fait remarquer que pour la question des postes à trois mois dans les ateliers, on ne peut passer trois mois dans l'atelier des filets, qui ne contient que des tuberculeux, dont la maladie est très contagieuse, et où l'on peut non seulement se contaminer soi-même, mais encore contaminer sa famille. Cet atelier est insuffisamment pourvu de désinfectant, et le peu qui lui est attribué est de mauvaise qualité. Soutenu dans sa proposition par les camarades Boudignon, Corbessas, Réal, et le secrétaire, l'assemblée décide de demander que ce service ainsi que celui de la salle de discipline soient assurés par les agents de relève, et si satisfaction n'est pas accordée, l'assemblée donne mandat à son bureau d'en référer à qui de droit, à seule fin de faire aboutir ces légitimes revendications.

Le Bureau.

Section d'Angoulême

Réunion du 5 avril 1925. — La séance, présidée par le secrétaire Desouche, est ouverte à 20 h. 45. Aussitôt après la correspondance, lecture est donnée d'une circulaire reçue de la Fédération nationale des fonctionnaires. Au sujet du manque très prononcé du repos hebdomadaire, un entretien s'engage en vue de trouver les moyens d'y parer. Au cours de cette discussion, le secrétaire engage les assistants à faire preuve de confiance absolue en la sagesse des autorités locales qui, selon lui, ne manqueront pas de prendre toutes précautions utiles à seule fin que tout le personnel jouisse régulièrement de son repos hebdomadaire. Pour sa part, le surveillant-chef, présent à la réunion, a promis de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour que personne ne soit lésé en ce qui touche ce genre de repos, mais il a toutefois fait remarquer que beaucoup de cas imprévus pouvaient surgir au cours de l'année, et modifier sensiblement la jouissance régulière du repos hebdomadaire. Il est enfin décidé qu'une délégation se rendra auprès de M. le Directeur, pour faire appel à sa bienveillance habituelle et le prier de vouloir bien, si possible, examiner les mesures à prendre pour permettre l'obtention régulière du congé hebdomadaire. Le secrétaire, en quelque paroles, tout en parlant des droits acquis au personnel, demande à tous les camarades de ne pas oublier en même temps les devoirs qu'ils ont à remplir, et en passant il les exhorte à faire un service irréprochable, à observer à la lettre la discipline qui est imposée à notre corporation, etc..., seul moyen, dit-il, pour nous permettre, le cas échéant, de faire aboutir les petites revendications que nous avons à formuler.

L'assemblée décide ensuite de prendre acte de la déclaration faite à sa dernière réunion, par le Conseil d'administration, en ce qui touche la réintégration des démissionnaires et des radiés, toutefois, en s'engageant à examiner le plus attentivement possible la plupart de ces cas, la section fait toutes réserves en ce qui concerne certains cas de radiation. A l'occasion de la mise à la retraite, toute récente, du vieux camarade Capber, le bureau lui adresse ses compliments et lui souhaite une longue et heureuse retraite, et en preuve de l'attachement de tous les camarades pour ce vieux militant, le secrétaire, au nom de la section, lui remet une belle canne offerte par ses compagnons de misère.

Capber, très touché, remercie sincèrement les camarades de leur cadeau, et tout en montrant la joie qu'il éprouve, affirme que, quoique quittant l'administration, il restera désormais membre participant de notre syndicat.

Cette belle soirée se termina par quelques choquements de verres, et la séance prit fin à 23 h. 30.

Marseille

Les membres du Syndicat des Services Pénitentiaires de la section de Marseille se sont réunis dans leur local habituel, le 8 avril 1925, à 8 h. 30 du soir, sous la présidence du camarade Dary.

Le secrétaire constate avec regret qu'il y a encore beaucoup de camarades, qui se désintéressent les réunions, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

Les camarades membres du bureau sotant Giovanelli, secrétaire, et Marioni, trésorier de service, étant absents, l'assemblée décide que le compte rendu de la commission de contrôle sera donné à la prochaine séance en vue de permettre à ces derniers de donner quelques renseignements au sujet de la caisse de la section.

Le secrétaire passe ensuite à la lecture de la correspondance ; les camarades du sous-groupe d'Aix se plaignent de n'être pas très favorisés pour les repos et de n'avoir obtenu qu'une moyenne de quatre repos hebdomadaires du 1er janvier au 31 mars.

Ceux de Grasse qui depuis quelque temps, ont des individus dangereux, ont vu le nombre des rondes du service de nuit porté de 3 à 5. Ces deux sous-groupes prient le bureau d'intervenir auprès de M. le Directeur.

L'assemblée désigne une délégation qui présentera les doléances de ces camarades et en même temps quelques autres questions seront soumises à M. le Directeur.

Le camarade Sourjous ayant manifesté l'intention de réintégrer le syndicat, la situation sera étudiée et une décision sera prise à la prochaine séance.

Avant de lever la séance, l'assemblée félicite le nouveau bureau et compte que celui-ci fera tout son devoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 30.

Le Bureau.

Poissy

La Section de Poissy a tenu sa réunion habituelle salle de la mairie.

La séance est ouverte sous la présidence du secrétaire Gailledrat, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité ; le camarade Moreau, par lettre remercie, pour le secours qui lui fut versé par la section.

Guérin demande la parole, il donna des explications concernant le passé du triste Benecchi, sur les misères qu'il a fait et tenter de faire et indique à l'assemblée toute l'action menée par le secrétaire contre les procédés de cet individu, qui, grâce à cette action vient d'être placée en retraite d'office, ce n'est là que justice.

Guérin propose de voter un ordre du jour de confiance au secrétaire, l'assurant en même temps que la section le suivra dans toutes ses démarches. Cette motion est votée par acclamation.

Gailledrat, remercie tous ses camarades, il déclare qu'ils peuvent compter sur lui en tout et pour tout, mais ajoute-t-il, il importe que tous vous soyez prêts à l'action dans le syndicat, lorsqu'un réunion se tiendra à Paris, il faut que tous les disponibles soient présents, l'appel du secrétaire général doit être entendu, camarades je compte sur vous et vous remercie.

La séance est levée à 10 h. 45.

LE BUREAU.

Association Syndicale et Mutuelle du Personnel Pénitentiaire d'Algérie

Réunion du Conseil d'administration du 5 avril 1925.

Etaient présents : Bruneteau, secrétaire général ; Aliphat, 1er secrétaire adjoint ; Prosperi, 2e secrétaire adjoint ; Taillant, trésorier adjoint; Le Roux, Fraisier, Biancardini, Catala, Blasco, Pou, Tizio, membres.

Absents excusés : Grassei, Torrent, Louvière, Dupuis, Gilly.

Assistaient en outre à la séance les camarades : Augusti, Giacinti, Punzo et Llorens.

La séance est ouverte à 9 heures.

ADHESIONS

Sont admis comme membres participants les camarades : Tavera Raoul, commis à Oran, inscrit sous le n° 907, et Rodriguez José, surveillant à Sidi-bel-Abbès, inscrit sous le n° Mla 908.

Ces camarades auront à payer les cotisations mensuelles, à compter du 1er janvier 1925, et celles de décès, à compter du 1er avril 1925.

DECES

Le secrétaire général signale que 4 nouveaux décès sont survenus parmi les membres du groupement. Ce sont ceux les camarades : Defendini, de Sétif; Chastel Eug., de Birkadem; Baby, de Lambèse, et Volant Etienne, surveillant contre-maître en retraite. Le Conseil adresse ses condoléances les plus sincères aux familles des disparus.

Le secours statutaire de 1.000 francs a été envoyé aux ayants-droit.

SECOURS STATUTAIRE

Le secrétaire général fait connaître qu'il a été saisi des désirs de plusieurs camarades qui tiendraient à voir augmenter le taux du secours statutaire de décès sans relèvement du taux des cotisations, si la situation de la Caisse le permet. Après discussion, le Conseil décide de renvoyer cette question pour étude à la prochaine assemblée générale.

DON

Le secrétaire général rend compte que M. Galby, entrepreneur, membre honoraire de l'Association lui a remis 200 fr. pour la Caisse mutuelle.

Le Conseil adresse, au nom de tout le personnel, ses plus vifs remerciements au généreux donateur.

SECTION DE CONSTANTINE

Le 9 mars dernier, la Section de Constantine a procédé à l'élection de son bureau pour l'année 1925, qui se trouve constitué comme suit : Arnaud Fernand, secrétaire ; Cayrol Marc, secrétaire adjoint; Arnaud Henri, trésorier ; Camilléri Charles, assesseur.

Le Conseil adresse ses plus vives félicitations aux nouveaux élus et compte sur leur entier dévouement pour assurer la bonne marche de la Section.

Art. 3 de la loi de Finances du 30 juin 1923

Le secrétaire général donne un aperçu des dispositions votées par la Chambre des députés en vue de modifier l'article 3 de la loi de Finances du 30 juin 1923. Toutefois, ces dispositions n'ayant pas encore été examinées par le Sénat, le Conseil estime qu'il serait prématuré d'en faire état dès à présent. Dès qu'elles auront été votées définitivement, elles seront portées à la connaissance du personnel.

DIVERS

Le secrétaire général fait connaître qu'il a écrit à Bilquez, à Martel et à Richet, afin d'être renseigné sur ce qui a été fait en France concernant : 1° l'application de la loi d'amnistie au personnel ; 2° le paiement de l'indemnité de logement aux fonctionnaires et agents mobilisés ; 3° l'attribution de la Médaille pénitentiaire aux directeurs.

Il n'a pas reçu de réponse de Bilquez et de Richet. Seul Martel a répondu, mais ne donne pas les renseignements demandés, que Richet, dit-il, doit envoyer.

Ces questions ne seront pas perdues de vue.

COTISATIONS

Au sujet de certains incidents de forme soulevés à l'occasion du versement des cotisations par les camarades isolés (surveillants-chefs d'annexe par exemple), le C. A. prie ces camarades de faire parvenir au trésorier de leur section aussitôt qu'ils en sont informés le montant des cotisations de décès et dans les premiers jours de janvier et de juillet, les cotisations mensuelles du semestre à venir.

Une discussion s'engage au sujet de l'emploi des fonds qui seront recueillis à la suite de l'appel de la Fédération des fonctionnaires. Aliphat fait connaître que la souscription ne donne pas à Alger. Les agents ayant lu sur un procès-verbal de l'U. G. F. A., que la Fédération des fonctionnaires ne soutient pas nos intérêts parce qu'on ne lui fait pas parvenir d'argent, se sont abstenus de souscrire. Aliphat propose de remettre les fonds recueillis à l'U. G. F. A. que soutient nos intérêts immédiats et qui se chargera de faire parvenir à la Fédération des fonctionnaires une cotisation d'ensemble.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Les fonds recueillis par les sections seront néanmoins centralisés entre les mains du camarade Dupuis, trésorier général qui en fera la remise à l'U. G. F. A.

ASSEMBLEE GENERALE DE 1925

Le Conseil examine ensuite la question de la fixation de la date de l'assemblée générale annuelle.

En raison de la réunion de la Commission des économies qui siège en permanence, la question se pose de savoir si l'assemblée générale doit avoir lieu avant ou après la session des délégations financières.

Le secrétaire général estime qu'il vaut mieux la faire après, afin de pouvoir en même temps discuter les propositions qui auront été retenues par les assemblées algériennes.

Le Conseil se range à cette manière de voir et décide, en raison des circonstances spéciales, de retarder la date de l'assemblée qui est fixée aux 25,26 et 27 juin 1925.

L'élection des délégués aura lieu le 23 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 30.

Le 1er Secrétaire adjoint :

Signé : ALIPHAT.

Le Secrétaire général :

MUTATIONS ET NOMINATIONS

Gérémy Hélène, surveillante ordinaire à Bougie, passe à Lambèse.

Scampini Pascal, surveillant ordinaire à Bougie, passe à Lambèse.

Brecy Etienne, surveillant ordinaire à Alger, passe à Berrouaghia.

Sendra Sébastien, surveillant ordinaire à Oran, passe à Birkadem.

Brenet Alexandre, surveillant ordinaire, à Mascara, passe à Oran.

Fredj Zadoun Simon, surveillant ordinaire, à Birkadem, passe à Bougie.

Orsini Antoine, surveillant ordinaire, à Sidi-bel-Abbès, passe à Alger.

Kuntz Ernest, surveillant ordinaire, à Mascara, passe à Birkadem.

Latil Henri, surveillant ordinaire, à Berrouaghia, passe à Mascara.

Noël Charles, surveillant ordinaire, à Guelma, passe à Berrouaghia.

Franchi Jean, candidat militaire, nommé à Guelma.

Quilles Louis, candidat militaire, nommé à Bougie.

Grazietti Antoine, candidat militaire, nommé à Batna.

Coll Mathieu, candidat civil, nommé à Mascara.

Cichetti Janvier, candidat militaire, nommé à Sidi-bel-Abbès.

Association Syndicale et Mutuelle du Personnel pénitentiaire de Tunisie

Conseil d'administration du 4 avril 1925 :

Présents : Frigosini, secrétaire général ; Saincené, secrétaire adjoint ; Mariani, trésorier général ; Sisco, trésorier adjoint, Braucaléoni, Ramondou, Amara et Mohamed Salah, membres.

Absents excusés : Peliat, Calas.

Le secrétaire général fait l'historique de la Commission paritaire, qui va fonctionner très prochainement en Tunisie, en vue de fixer définitivement le statut des fonctionnaires.

La réglementation française sera la base de ses discussions, il demande en définitive l'application intégrale des lois françaises.

Pour permettre à la Commission de faire de la bonne besogne, il engage le Comité à préparer un cahier de revendications, afin que le délégué du groupement ne se trouve pas au dépourvu, devant la Commission préparatoire de travail.

Il importe donc de se mettre à l'œuvre.

Il brosse ensuite à grands traits le tableau saisissant des réformes à apporter à l'administration pénitentiaire de Tunisie.

L'Administration pénitentiaire de Tunisie est, dit-il, embryonnaire pour ne pas dire inexistante.

L'organisation et le fonctionnement des services pénitentiaires tunisiens tels qu'ils existent actuellement appellent de graves critiques, en ce sens que nous sommes presque livrés à nous-mêmes.

Le personnel pénitentiaire tunisien exerce ses fonctions dans des conditions extrêmement préjudiciables à la bonne exécution des services intérieurs ainsi qu'à la sûreté publique, et que d'autre part, les intérêts de ce personnel se trouvent insuffisamment garantis.

L'Administration pénitentiaire de la Tunisie doit être reprise à la base et ainsi comprise :

1° La création d'un personnel administratif (composé comme en France), chargé d'assurer dans les différents établissements les services de direction et d'administration ;

2° Le recrutement de ce personnel à sa création parmi les agents des administrations pénitentiaires de Tunisie, et, par la suite par voie de concours existant pour l'emploi de commis du service pénitentiaire tunisien ;

3° La réorganisation des chantiers extérieurs de détenus en Tunisie, par l'application des dispositions actuellement en vigueur en Algérie

La discussion s'engage sur ses réformes. Le secrétaire général attire particulièrement l'attention du Comité, sur la réorganisation du système de direction d'administration, notamment sur le recrutement de ce personnel. Il espère qu'une solution définitive interviendra dans ce sens, lors de la discussion en commission paritaire.

Il expose très brièvement la réorganisation des chantiers, émet à ce sujet quelques critiques, précise sur l'état actuel des travaux qui ne répondent pas aux exigences du service.

Il informe le Comité qu'il s'étendra plus longuement à la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le secrétaire général,
FRIGOSINI.

EN TUNISIE

Autour des réformes

Les réformes pénitentiaires

Main-d'œuvre pénitentiaire

Une Commission dite de « Réformes Tunisiennes » est actuellement réunie à Paris et se propose d'apporter de grandes modifications à nos administrations. Pour ce, elle fait appel aux personnes les plus autorisées, aux compétences les mieux documentées.

Pourquoi ne lui exposerions-nous pas quelques suggestions ? Car nos services pénitentiaires souffrent également de quelque manque d'organisation, malgré les efforts faits par nos chefs pour y remédier.

Jusqu'à ce jour, on n'a guère su en tirer un bon parti, et cela au détriment de l'Etat d'abord ou Société, du personnel ensuite, et enfin du détenu lui-même.

Qu'a fait la Tunisie jusqu'à présent de ses condamnés de droit commun

Une bonne partie a été confiée aux trains d'Algérie et est allée grossir les effectifs des Etablissements Pénitentiaires de notre voisine, qui n'oublie pas de fournir chaque trimestre à l'Etat tunisien ses factures de nourriture et d'entretien. Et qu'il nous soit permis de dire que les commis-greffiers de la Prison civile de Tunis, qui sont chargés de vérifier l'exactitude de ces factures, où sont couchés plusieurs centaines de noms, où les journées de détention s'additionnent par milliers, préféreraient établir des feuilles de travail et voir les cartoules tunisiennes, en demeurant dans le pays, contribuer à sa prospérité générale par le travail judicieusement organisé de la population détenue

Les autres condamnés, retenus dans les Etablissements de la Régence, sont mis à la disposition des administrations, des municipalités, des sociétés minières, des exploitations agricoles, des Sociétés de bienfaisance, des particuliers, etc., contre des salaires dérisoires, où l'Etat ne récupère pas seulement les frais de nourriture, de couchage et de médicaments, qu'il est obligé d'assurer, et qui suffit à peine à approvisionner en tabac et quelques vivres supplémentaires le détenu qui sert ensuite de prison presque nu.

Mais ce qui doit surtout retenir notre attention dans l'organisation de ces derniers chantiers, c'est le défaut de surveillance. Aucun agent pénitentiaire n'y est détaché, l'équipe y est confiée à un ouvrier indigène que les détenus ont souvent connu en prison. Ainsi les règlements ne peuvent pas être respectés, car le contrôle qu'exerce l'administration, quand il est possible, n'est qu'illusoire. Ces condamnés jouissent donc d'une liberté partielle quelquefois, mais trop souvent totale.

Ainsi chacun de nous se rappelle les violentes campagnes de presse d'il y a quelques années sur l'insécurité, ce qui amena le Gouvernement à supprimer les chantiers agricoles.

Des équipes entières qui s'évadaient, terrorisant les campagnes, assouvissant une rancune, commettant de nouveaux délits. On a vu de ces repris de justice, en cours d'exécution de peine, monter au mât de cocagne à l'occasion du 14 juillet, se rendant isolément au marché et y acheter des œufs pour « Madame » caracolant crânement sur la monture de leur patron, obtenir facilement et souvent des permissions pour se rendre chez eux, tel, même, qui, en cours de sa détention, est devenu père.

Cet état de choses cause entre tant d'autres torts, un préjudice moral au personnel pénitentiaire, qui, ayant à cœur de remplir la mission que la société lui a confiée, éprouve une révolte de conscience de constater que son métier est ainsi saboté.

— « Et les gardiens de prison que font-ils ? » « Ah ! il est frais le pénitentier de... »

L'on comprendra facilement qu'il est décourageant d'entendre de pareils propos, surtout pour les vieux agents, mûris par l'expérience.

Qu'y a-t-il lieu de faire pour apporter remède à cette situation qui ne peut plus durer ?

Nous dirons notre humble avis dans un prochain numéro.

Le secrétaire général :
FRIGOSINI.

Le Gérant : RICHET.

TRAVAIL EXÉCUTÉ PAR DES OUVRIERS SYNDIQUÉS

Imprimerie de la Bourse de Commerce
E. PICHET, imprimeur
35, rue J.-J.-Rousseau, Paris 30.158